

# Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) 2016-2021





## Préambule

Le Syndicat Bil Ta Garbi, créé en 2002, assure depuis 2004 une mission de service public consistant à réduire, valoriser et traiter les déchets ménagers et assimilés de la zone Ouest du Département des Pyrénées-Atlantiques.

Dès les premières années, le Syndicat en lien avec ses collectivités membres à compétence collective, s'est engagé dans la Prévention à travers un Contrat Territorial Déchets, de 2005 à 2008, suite à une contractualisation volontaire avec l'ADEME.

Puis en 2009, le Syndicat a lancé un Programme Local de Prévention (PLP) des déchets, toujours d'une manière volontaire, dans le cadre d'un partenariat avec l'ADEME et en lien avec les politiques publiques de l'environnement des lois Grenelle I et II. L'objectif fixé de réduction de 7% des Ordures Ménagères et Assimilés (OMA) par habitant a été atteint, puisqu'au terme des 5 ans **la baisse des OMA était de 7,58% par habitant**.

En 2015, le Programme d'Actions Stratégiques du Syndicat (le PASS) 2015-2020 a été adopté avec l'ambition de « produire toujours moins de déchets en garantissant toujours plus de valorisation et en limitant au maximum l'enfouissement ». Il se décline autour de 4 axes de travail prioritaires :

PRIMO =>	Intervenir en amont sur la réduction et le tri des déchets
TOP'VALO =>	Optimiser et développer la valorisation des déchets
ECO'ENTAKO =>	Faire des déchets une source d'économies locales
SYNEO =>	Favoriser les synergies pour mieux agir ensemble

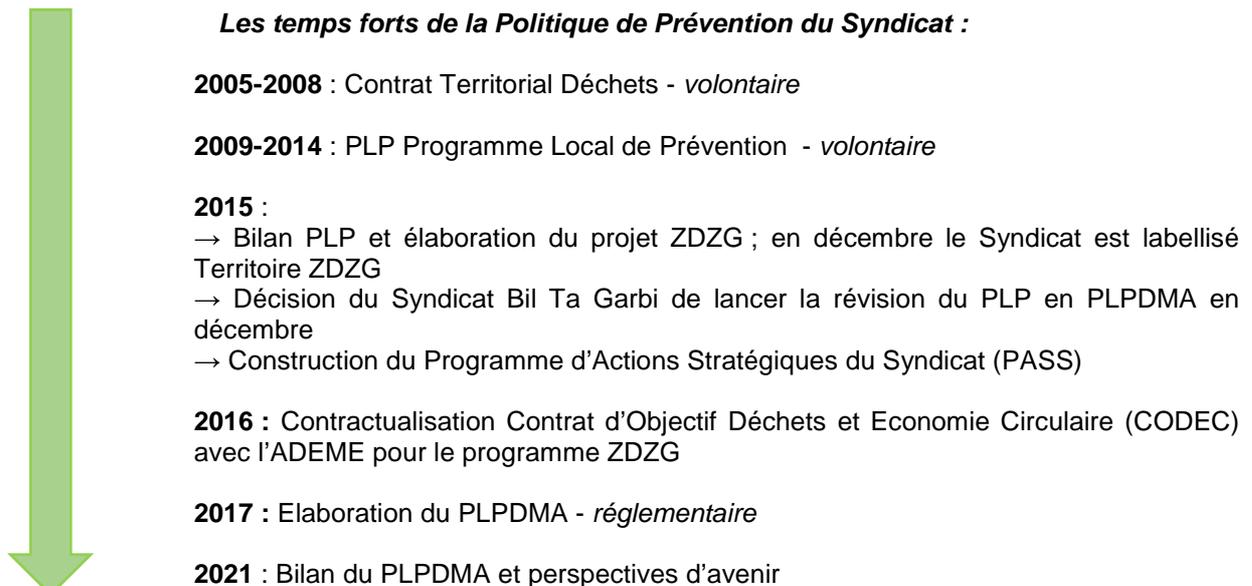
En cohérence avec cette politique globale du Syndicat, la décision de lancer la révision du PLP en PLPDMA a été approuvée par délibération du Syndicat Bil Ta Garbi le 02 décembre 2015.

Enfin, cette même année, le Syndicat a été lauréat de l'appel à projet Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage (ZDZG) lancé par le Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie, pour son programme d'Économie circulaire ; la révision du PLP en Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) s'est donc opérée dans ce contexte avec **un PLPDMA positionné en 1<sup>er</sup> pilier du programme ZDZG** : un Territoire qui se donne pour priorité de réduire toutes les sources de gaspillage et de donner une seconde vie aux produits.

Ainsi, si le **PLPDMA** devient un document réglementaire et obligatoire, élaboré pour 6 ans, il n'en demeure pas moins que **le PLPDMA est l'un des composants du programme ZDZG 2016-2018**, en cours, qui a déjà été approuvé par les élus, par l'ADEME et a déjà été présenté aux acteurs du Territoire dans le cadre de la gouvernance ZDZG.

**Le PLPDMA** suivra donc, pour des questions de cohérence et de suivi, les objectifs et les indicateurs du ZDZG et **se déroulera sur les années 2016-2021**.

ACTIONS



## Liste des sigles

3AP	Association Aquitaine des Achats publics Responsables
A3P	Animateurs des plans et programmes de prévention des déchets
ADEME	Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
AUDAP	Agence d'Urbanisme Atlantique Pyrénées
BTP	Bâtiment travaux publics
CA	Chambre d'agriculture
CAPEB	Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment
CCAS / CIAS	Centre communal d'action sociale / centre intercommunal d'action sociale
CCI	Chambre de commerce et d'industrie
CCES	Commission consultative d'élaboration et de suivi
CHSCT	Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail
CMA	Chambre des métiers et de l'artisanat
CHR	Cafés, hôtels, restaurants
CMP	Code des marchés publics
CND	Conseil national des déchets
CNFPT	Centre national de la fonction publique territoriale
CS	Collecte sélective (verre, emballages recyclables et papiers)
DAE	Déchets d'activités économiques
DASRI	Déchets d'Activités Spécifiques à Risque Infectieux (seringue, piquant, tranchant ...)
DDS	Déchets Diffus Spécifiques (déchets ménagers spéciaux)
DEEE	Déchets d'équipements électriques et électroniques
DIRM	Direction interrégionale de la mer
DIRECCTE	Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi
DMA	Déchets ménagers et assimilés (ordures ménagères + collecte sélective + les déchets de déchetteries)
DRAAF	Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
DREAL	Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
EHPAD	Etablissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes
ESS	Economie sociale et solidaire
ETP	Equivalent temps plein
FFB	Fédération française du bâtiment
FNTP	Fédération nationale des travaux publics
Loi NOTRe	Loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république
Loi TECV / LTECV	Loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte
Loi Grenelle II	Loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement
MEEM	Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer
OMA	Ordures Ménagères et Collecte Sélective
OMR	Ordures Ménagères Résiduelles
PCET	Plan climat énergie territorial
PCAET	Plan climat-air-énergie territorial
PME	Petites et moyennes entreprises
PLPDMA	Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés
PRSE	Plan régional santé-environnement
PRPGD	Plan régional de prévention et de gestion des déchets
PNA	Plan national pour l'alimentation
PNPD	Programme national de prévention des déchets
REP	Responsabilité élargie des producteurs
REOM(i)	Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (incitative)
RS	Redevance spéciale
TEOM(i)	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (incitative)
TLC	Textile linge de maison chaussures (filiale REP)
TI	Tarifification incitative
TPE	Très petite entreprise
TZDZG	Territoire « zéro déchet, zéro gaspillage »

# SOMMAIRE

Préambule	p.3
Liste des sigles	p.4
<b>I) Contexte du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)</b>	<b>p.7</b>
a. Cadre réglementaire	p.7
b. La prévention des déchets, c'est quoi ?	p.8
▪ Le meilleur déchet est celui qui n'est pas produit	p.8
▪ La hiérarchie des modes de traitement	p.9
▪ La prévention, 1 <sup>er</sup> axe de l'économie circulaire	p.9
<b>II) Les modalités de révision du PLP en PLPDMA</b>	<b>p.10</b>
a. Révision	p.10
b. Pilotage et gouvernance	p.10
c. La Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES)	p.10
▪ Composition de la CCES	p.11
▪ Rôle de la CCES	p.11
d. Consultation puis adoption	p.11
<b>III) Enseignements du diagnostic de Territoire</b>	<b>p.12</b>
a. Territoire et compétences du Syndicat en matière de déchets	p.12
b. Analyse de l'évolution de la production de déchets ménagers 2010-2016	p.12
▪ Evolution des DMA sur les 7 dernières années	p.12
▪ Croisements avec la caractérisation de 2017 des OMR	p.14
▪ Contexte local : pic estival des OMR	p.14
▪ Gisements prioritaires	p.14
c. Actualisation des acteurs, partenaires, et relais potentiels	p.15
d. Bilan des actions réalisées entre 2009 et 2016	p.16
e. Conclusion du diagnostic de territoire	p.21
<b>IV) Objectifs et indicateurs de réduction des déchets</b>	<b>p.23</b>
a. Les objectifs et axes stratégiques du ZDZG	p.23
b. Les actions du PLPDMA	p.23

- P 35 Fiche Action N°1 Elaboration et suivi du PLPDMA
- P 37 Fiche Action N°2 Animation et pilotage de la gouvernance participative
- P 41 Fiche Action N°3 Sensibilisation de proximité : le réseau des ambassadeurs du tri
- P 43 Fiche Action N°4 Outils de communication
- P 47 Fiche Action N°5 Sensibilisation à la reduction et a la toxicite des piles
- P 49 Fiche Action N°6 Sensibilisation 0 la bonne gestion des DASRI (déchets à risques infectieux)
- P 53 Fiche Action N°7 Exemplarité du syndicat
- P 55 Fiche Action N°8 Achat et marches publics responsables
- P 59 Fiche Action N°9 Réduction de l'impact de l'activité touristique
- P 61 Fiche Action N°10 Gestion responsable des déchets d'entreprise
- P 65 Fiche Action N°11 Gestion raisonnée des espaces verts communaux pauvre en dechet
- P 67 Fiche Action N°12 Promotion du jardinage au naturel
- P 71 Fiche Action N°13 Sensibilisation aux techniques de compostage
- P 73 Fiche Action N°14 Valorisation et suivi de sites de compostage collectif
- P 77 Fiche Action N°15 Outils de sensibilisation à la lutte contre le gaspillage alimentaire
- P 79 Fiche Action N°16 Accompagnement de la restauration collective dans leur démarche de réduction du gaspillage alimentaire
- P 81 Fiche Action N°17 Sensibilisation des établissements scolaires
- P 83 Fiche Action N°18 Accompagnement des restaurateurs dans la lutte contre le gaspillage alimentaire
- P 87 Fiche Action N°19 Réemploi et valorisation des Textiles
- P 89 Fiche Action N°20 Accompagnement des structures de réemploi
- P 91 Fiche Action N°21 Promotion de la consommation responsable (don, partage, seconde main ...)
- P 93 Fiche Action N°22 Promotion de la réparation
- P 97 Fiche Action N°23 Promotion des verres réutilisables
- P 99 Fiche Action N°24 Accompagnement des organisateurs d'évènements

## I) Contexte du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)

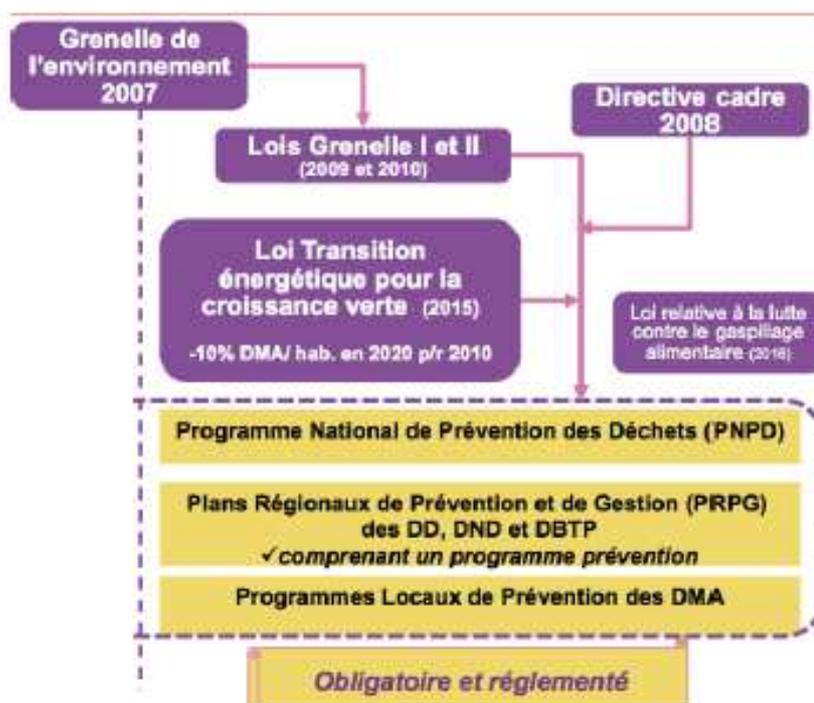
### a. Cadre réglementaire

Le PLPDMA devient un **document réglementaire et obligatoire**, contraint par les modalités de révision et de suivi fixées par le décret du 10 juin 2015 et l'**objectif national de réduction de 10% des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) entre 2010 et 2020**, fixé par la loi relative à la Transition Energétique pour la Croissance Verte (LTECV) du 17 août 2015.

Ce document détaille, à l'échelle du territoire concerné, les objectifs de prévention des déchets et définit les actions et moyens à mettre en œuvre pour les atteindre. Son périmètre d'actions porte uniquement sur les Déchets Ménagers et Assimilés (DMA), c'est-à-dire les déchets collectés par la collectivité territoriale dans le cadre de ses missions de service public.

La planification territoriale de la prévention des déchets repose sur plusieurs échelons de planification coordonnés entre eux et couvrant, dans une approche intégrée, les questions de prévention et de gestion des déchets. Il requiert, notamment, la **compatibilité des PLPDMA locaux** avec les dispositions du Programme National de Prévention des Déchets (PNPD) et des Plans Régionaux de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) s'appliquant sur leur territoire.

Schéma du cadre normatif de l'ADEME :



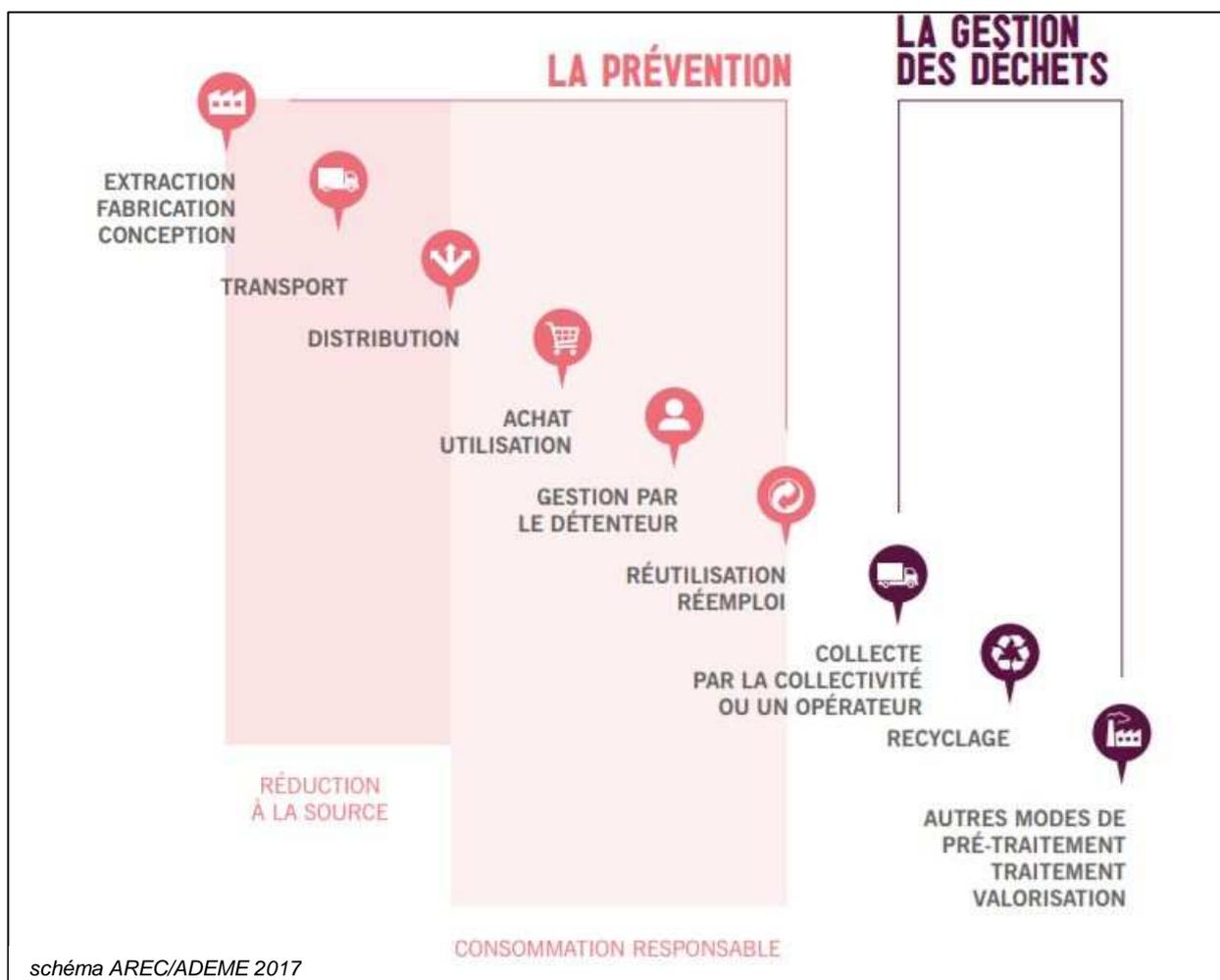
A noter que l'objectif national de réduction de déchets de -10% s'applique aux DMA (ordures ménagères + collecte sélective + déchets de déchetteries) et non plus aux OMA (ordures ménagères + collecte sélective) comme pour le précédent PLP.

A noter également que le PLPDMA du Syndicat doit être compatible avec les objectifs du Programme National de Prévention des Déchets du Programme Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (en cours d'élaboration) : cet objectif est fixé à -1% par an.

A noter également que ce PLPDMA est porté par le Syndicat à compétence Traitement grâce à l'appui de ses deux collectivités membres à compétence Collecte.

## b. La prévention des déchets, c'est quoi ?

- Le meilleur déchet est celui qui n'est pas produit :

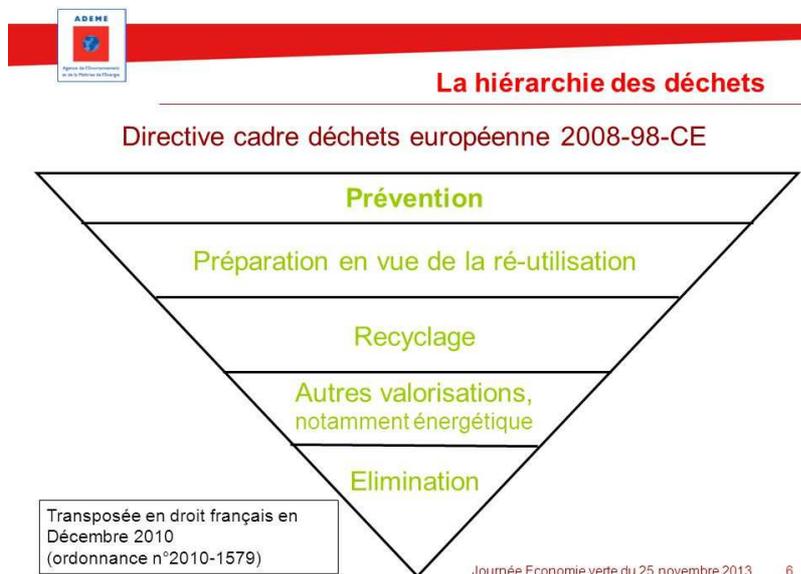


Prévenir la production des déchets **consiste à mettre en place des actions** visant à **réduire la quantité et/ou la nocivité de ces déchets**, aux différents stades de la conception, de la production, de la distribution et de la consommation des biens et des produits.

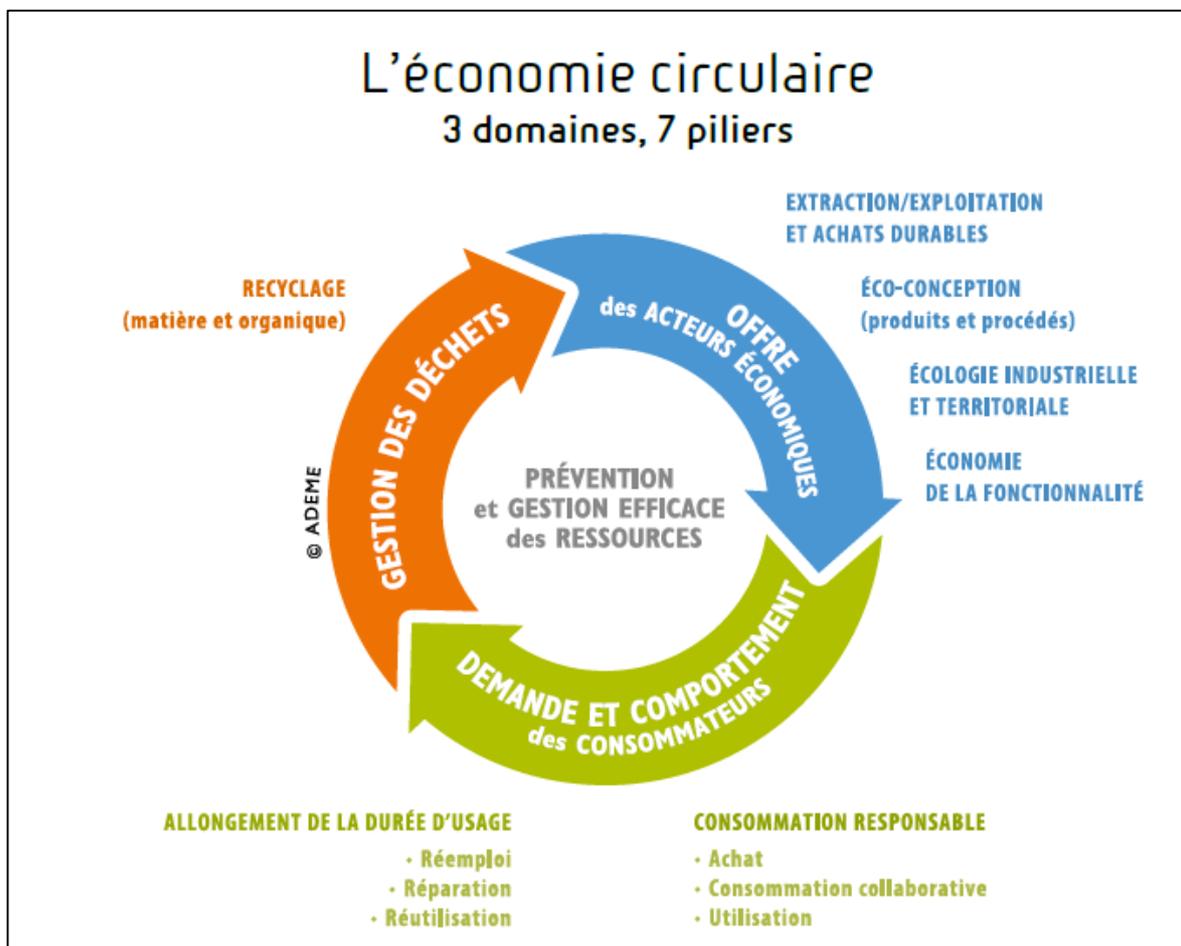
L'expérience prouve que ces actions de prévention des déchets, lorsqu'elles constituent des exemples à suivre, ne peuvent être efficaces que **si les acteurs locaux se les approprient** pour les décliner sur leurs territoires ; **des leviers financiers**, dépendant des services collecte des adhérents du Syndicat, avec la Redevance Spéciale ou la Tarification incitative, sont aussi des moyens précieux pour inciter les producteurs de déchets à les réduire.

▪ **La hiérarchie des modes de traitement**

La Directive Cadre Européenne de 2008 (2008/98/CE) et le Plan National de Prévention des Déchets (PNPD) 2014-2020 instaurent une hiérarchie des modes de gestion des déchets, et placent **la prévention au sommet** des priorités des politiques de gestion des déchets.



▪ **La prévention, 1<sup>er</sup> axe de l'économie circulaire**



## II) Les modalités de révision du PLP en PLPDMA

### a. Révision

En conformité avec le décret du 10 juin 2015, la révision du PLP en PLPDMA doit respecter différentes étapes :

- Constitution de la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES)
- Consultation / recueil des avis des acteurs et du grand public
- Adoption du PLPDMA

### b. Pilotage et gouvernance

Les collectivités territoriales ont la charge d'élaborer, de mettre en œuvre et de suivre leur PLPDMA, en s'appuyant sur :

- Des élus référents pour porter le PLPDMA,
- Une équipe projet : l'élaboration et l'animation de ce programme sont assurées par le service Prévention et Economie circulaire composé d'une chargée de mission et d'une animatrice,
- Une équipe action terrain : le Syndicat emploie 17 ambassadeurs/drices du tri répartis sur son territoire pour être des relais terrain au plus près des habitants et acteurs locaux, coordonnés par une responsable de service,
- Un chargé de communication,
- La CCES pour donner son avis.

De plus, depuis le début de sa création, le Syndicat travaille en lien étroit avec ses deux collectivités membres à compétence collective afin de mettre en place des actions de prévention portées par tous.

### c. La Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES)

La Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES), conformément au décret du 10 juin 2015, doit être constituée ; une présidence doit être nommée et un service chargé de son secrétariat doit être désigné.

#### ▪ Composition de la CCES

En adéquation avec le comité de pilotage du programme ZDZG, la CCES a gardé la même composition qui se décompose en 5 collèges suivants :

Composition CCES	
Collège « Syndicat Bil Ta Garbi et ses collectivités membres »	- Présidence du Syndicat Bil Ta Garbi - Vice-Présidence du Syndicat Bil Ta Garbi en charge de la Prévention et de l'économie circulaire - Les services du Syndicat Bil Ta Garbi concernés - Les représentants de la Communauté d'Agglomération Pays Basque - Les représentants de la Communauté de Communes Béarn des Gaves
Collège « État et organismes publics »	- ADEME - Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) - Direction Régionale Environnement et Aménagement Logement (DREAL)
Collège « Organisations professionnelles concernées »	- Chambre de commerce et d'industrie Pays Basque - Chambre de commerce et d'industrie Landes - Chambre des Métiers et de l'Artisanat
Collège « Autres collectivités »	- Région Nouvelle Aquitaine - Département des Pyrénées Atlantiques
Collège « Associations agréées de protection de l'environnement »	- Collectif des Associations de Défense de l'Environnement du Pays Basque et du sud des Landes (CADE)

#### ▪ Rôle de la CCES

La CCES est l'instance principale de concertation du PLPDMA.

Son rôle est de suivre le programme et d'organiser des échanges.

**Elle donne un avis** sur le projet de PLPDMA, avant que celui-ci ne soit arrêté par l'exécutif, et lors des révisions, notamment lors de la remise du bilan annuel. La CCES évalue le PLPDMA tous les 6 ans.

#### d. Consultation puis adoption

Le PLPDMA est une démarche participative en lien avec tous les acteurs du territoire, ainsi une étape de **consultation et de recueil des avis** est imposée.

La consultation s'est déroulée de la manière suivante :

- Projet du PLPDMA téléchargeable sur le site internet du Syndicat
- Projet du PLPDMA consultable au siège administratif du Syndicat
- Présentations du projet du PLPDMA en :
  - Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi du PLPDMA le 20 décembre 2017 ;
  - Atelier Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage le 10 janvier 2018 ;
  - Commission environnement de la Communauté de Communes Béarn des Gaves le 15 janvier 2018 ;
  - Comité technique de la Communauté d'Agglomération Pays Basque le 27 février 2018
  - Commission déchets de la Communauté d'Agglomération Pays Basque le 05 mars 2018

Suite à cette consultation, une synthèse des avis a permis de compléter le PLPDMA pour qu'il soit adopté par le Comité Syndical de Bil Ta Garbi et par l'exécutif des deux collectivités membres.

Dans les statuts du Syndicat il est inscrit qu'il est compétent pour porter la politique de prévention des déchets pour le compte de ses collectivités membres. Dans la suite logique de l'animation du PLP antérieur et du ZDZG, il élabore et met en œuvre le PLPDMA pour ses adhérents à compétence « collecte », tout en travaillant en étroite collaboration avec eux pour mener à bien cette réduction des déchets.

Le PLPDMA adopté est élaboré pour 6 ans avant d'être partiellement ou totalement révisé. Toutefois, comme il fait partie intégrante de la démarche ZDZG déjà en cours, approuvé par les élus, par l'ADEME et qu'il a été présenté aux acteurs du Territoire, il sera basé sur la durée du ZDZG et donc sur **des objectifs pour 2016-2018** qui seront révisés/ajustés à mi-parcours pour une projection 2019-2021.

Le programme définitif est disponible sur le site du Syndicat, mis à disposition au siège administratif et transmis pour information au Préfet de Région et à la Direction Régionale de l'ADEME dans les 2 mois à compter de la date de son adoption.

### III) Enseignements du diagnostic de Territoire

Le diagnostic du territoire est la première étape de la révision du PLP en PLPDMA.

Le diagnostic réalisé en 2010 a été actualisé par le bilan du PLP du point de vue :

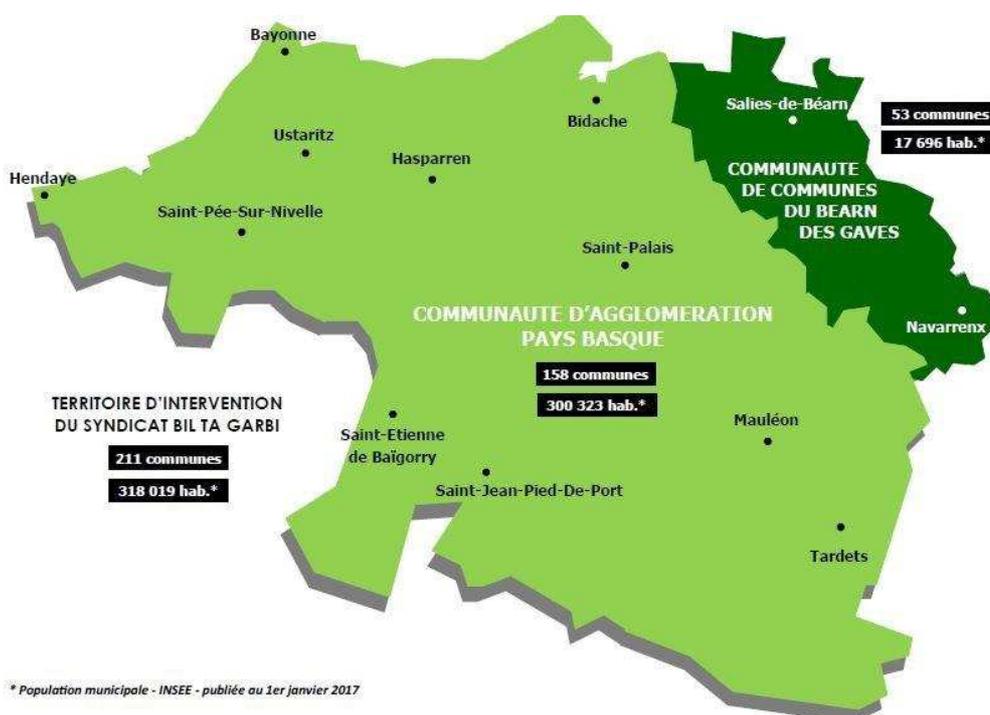
- Analyse de l'évolution de la production de déchets
- Acteurs
- Actions de Prévention menées

#### a. Territoire et compétences du Syndicat en matière de déchets

Avec la loi NOTRe, au 1<sup>er</sup> janvier 2017, le territoire du Syndicat s'est agrandi et le nombre de ses collectivités adhérentes est passées de 14 à 2.

Nombre de communes : 211

Nombre d'habitants : 318 019 habitants (**Population Municipale 2014** -données parues au 01/01/2017)



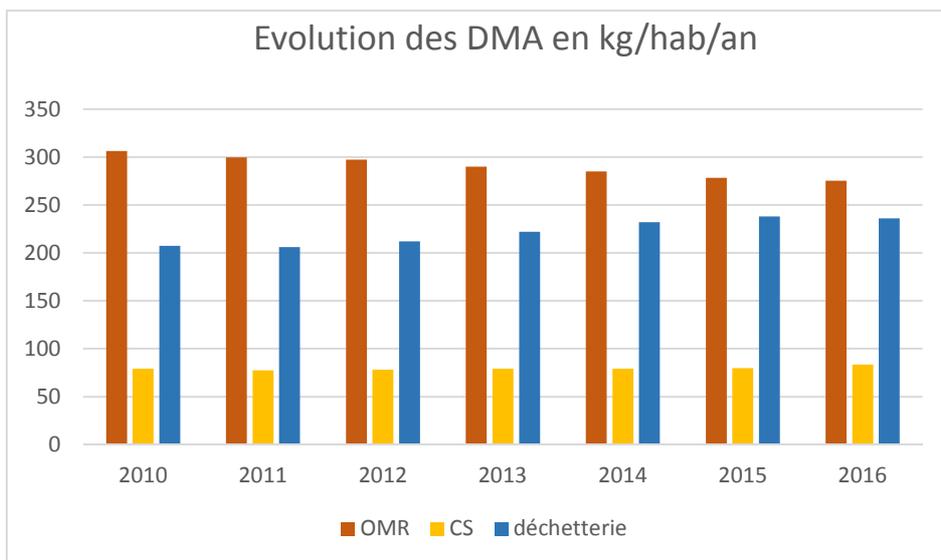
#### b. Analyse de l'évolution de la production de déchets ménagers 2010-2016

##### ▪ Evolution des DMA sur les 7 dernières années

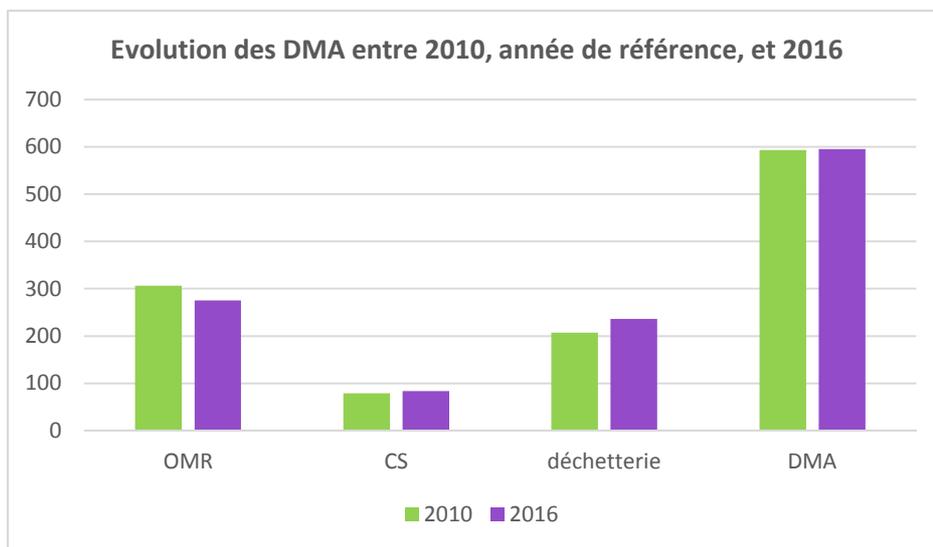
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
OMR	306 kg/hab	300 kg/hab	297 kg/hab	290 kg/hab	285 kg/hab	278 kg/hab	275 kg/hab
CS	79 kg/hab	77 kg/hab	78 kg/hab	79 kg/hab	79 kg/hab	80 kg/hab	83 kg/hab
<b>OMA</b>	<b>385 kg/hab</b>	<b>377 kg/hab</b>	<b>375 kg/hab</b>	<b>369 kg/hab</b>	<b>364 kg/hab</b>	<b>358 kg/hab</b>	<b>358 kg/hab</b>
déchetterie	208 kg/hab	206 kg/hab	212 kg/hab	222 kg/hab	232 kg/hab	238 kg/hab	236 kg/hab
<b>DMA</b>	<b>593 kg/hab</b>	<b>583 kg/hab</b>	<b>588 kg/hab</b>	<b>591 kg/hab</b>	<b>596 kg/hab</b>	<b>596 kg/hab</b>	<b>595 kg/hab</b>

Il faut souligner que l'objectif du :

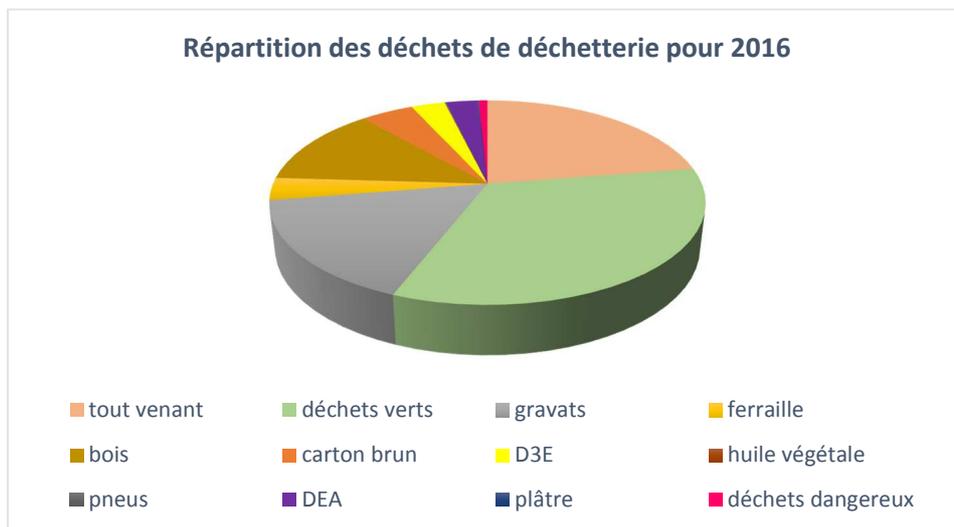
- PLP portait sur les OMA (ordures ménagères + collecte sélective) et que l'objectif de -7% a bien été atteint puisqu'il a été constaté une baisse des OMA de 7,58% par habitant entre 2009 et 2014.
- PLPDMA porte sur les DMA (OMA + déchets de déchetteries) : hausse de 0,66% entre 2010 (référence nationale) et 2016. En effet, les déchets de déchetteries continuent à progresser, notamment du fait de l'augmentation des apports de déchets verts. Il faut noter cependant que pour la première année, en 2016, les DMA ont baissé de -0,2% par rapport à 2015.



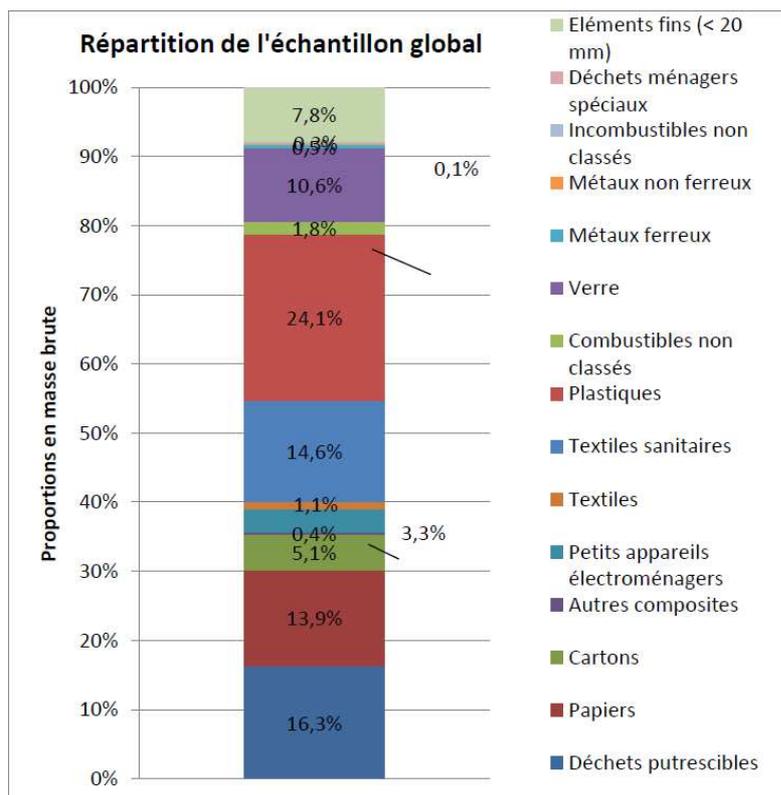
L'évolution des DMA entre 2009 et 2016 fait apparaître clairement que le tonnage en déchetterie augmente et que le tonnage des collectes sélectives (verre, emballages recyclables et papiers) reste relativement stable.



En regardant le détail des déchets de déchetterie, la prédominance des déchets verts est flagrante.

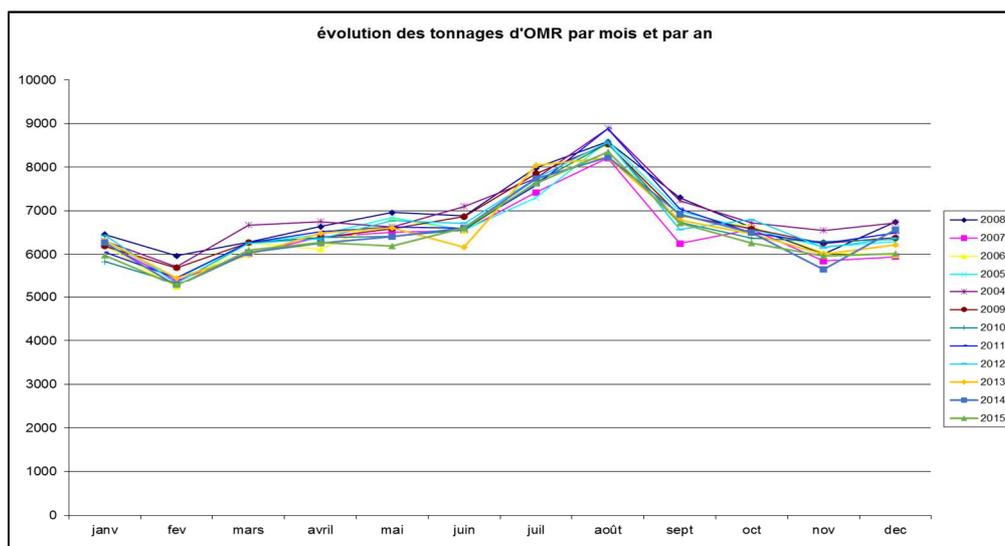


▪ **Croisements avec la caractérisation de 2017 des OMR**



De nombreux déchets recyclables (verre 10,6%), papiers (13,9%) et cartons (5,1%) se retrouvent encore dans les Ordures Ménagères Résiduelles alors même qu'ils se recyclent. Des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (3,3% petits appareils électroménagers), également recyclables et ayant une filière REP dédiée, ne devraient pas se retrouver dans les OMR. Enfin, on note aussi la présence de textile (1,1%) dans la poubelle.

▪ **Contexte local : pic estival des OMR**



Chaque année, la période estivale a un impact significatif sur les quantités de déchets produites sur le territoire. Cette affluence se fait plus particulièrement ressentir sur la frange côtière du territoire. En moyenne, cette augmentation estivale est estimée à **30% de la progression des tonnages** d'OMR durant les mois de juillet et d'août (cf. graphique ci-dessus).

L'affluence estivale représente **une population supplémentaire lissée sur l'année équivalente à environ 30 400 habitants permanents.**

Aux vues de l'augmentation des quantités et d'une perte de qualité du geste de tri, notamment sur les collectes sélectives (emballages en verre et emballages ménagers recyclables), la cible touristique constitue, à ce titre, une marge de progression primordiale pour le PLPDMA.

▪ **Gisements prioritaires**

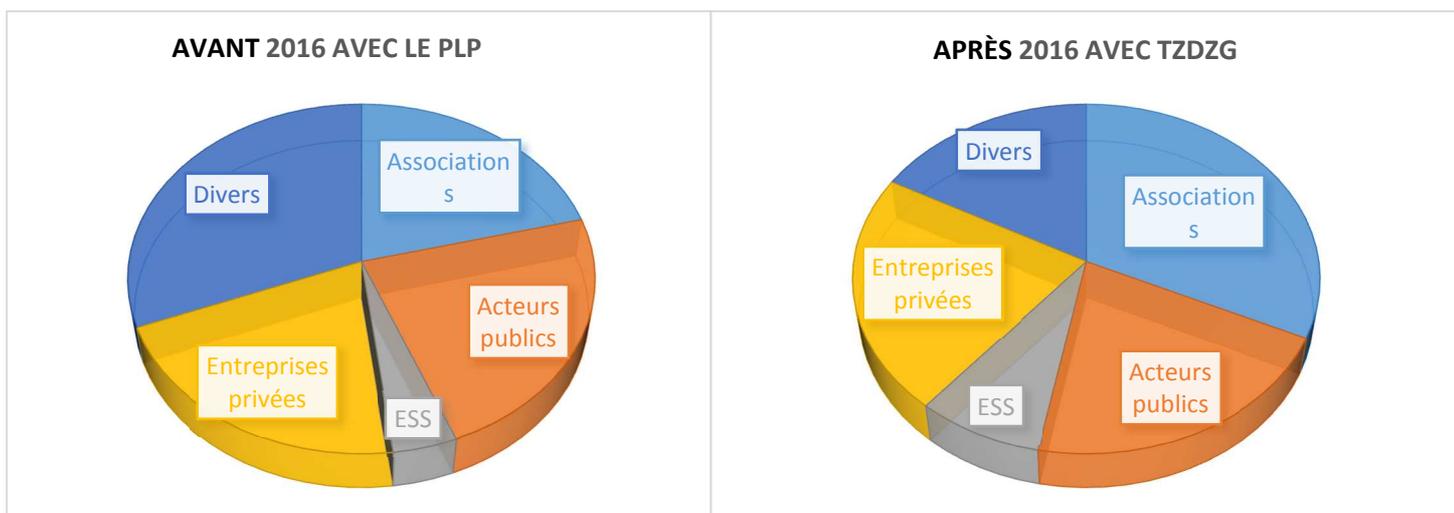
<b>Objectif de réduction de -1% DMA par an soit - 6 kg/an/hab</b>	
<b>Potentiel de réduction</b>	<b>Déchets ciblés</b>
- 5kg / an / hab OMR	Biodéchets (compostage et lutte contre le gaspillage) Vaisselle jetable Textile Déchets liés à l'activité touristique
+ 2kg / an / hab CS	Verre Emballages Papiers
- 3 kg / an / hab Déchetterie	Déchets Verts Encombrants Textile Déchets dangereux

**c. Actualisation des acteurs, partenaires, et relais potentiels**

Pour réussir ce PLPDMA, le projet doit fédérer, dans une démarche participative de co-construction, la participation de l'ensemble des acteurs du territoire :

- les acteurs publics, dont le Syndicat et ses deux collectivités membres, qui doivent se montrer exemplaires à travers la commande publique
- les acteurs privés, associatifs, et de l'ESS qui doivent produire de manière responsables, proposer des alternatives durables de consommation aux citoyens et aux acteurs publics
- les citoyens qui doivent consommer de manière plus responsable en luttant contre le gaspillage alimentaire, en limitant l'achat de produits à usage unique, en étant acteur de leur choix

Plus de 200 acteurs ont été invités à participer à la gouvernance du Territoire ZDZG. Près de 130 se sont impliqués avec une prédominance des associations, entreprises et acteurs publics locaux.



Les différentes catégories d'acteurs impliqués dans les démarches de prévention sont globalement les mêmes d'une année sur l'autre.

#### **d. Bilan des actions réalisées entre 2009 et 2016 :**

5 thématiques, retranscrites en actions phares, avaient été retenues dans le PLP :

- sensibilisation du public à la prévention,
- compostage sous toutes ses formes,
- jardinage au naturel,
- actions d'évitement de la production de déchets,
- actions de prévention quantitatives de déchets des entreprises.

Plusieurs cibles avaient été choisies :

- organisateurs d'événements,
- professionnels du tourisme,
- grand public,
- scolaires,
- acteurs du réemploi,
- ...

Le bilan des actions est compilé dans les tableaux ci-dessous en fonction de leur thématique.

Il est à noter que les actions notées dans ce rapport, réalisées ou à venir, sont le plus souvent celles auxquelles participent le Syndicat, car les remontées des actions terrain des autres structures sont difficiles à connaître. Toutefois, le Syndicat essaie de partager sur ses sites de communication les actions connues afin de créer un réseau actif et lisible.



## Thème 1 : Sensibilisation du public à la prévention

Actions envisagées	Résultats
Créer une démarche participative pour lancer le PLP	Séminaire en 2010 puis chaque année atelier, comité de suivi, commission ...
Distribuer des Cahiers de textes aux élèves de CE2	Depuis 2009, tous les ans
Aider à la réalisation d'un blog de collégiens	Action ponctuelle sur l'année scolaire 2011-2012
Réaliser un jeu concours « Les Olympiades du tri » pour les collégiens du territoire	A compter de 2012, tous les 2 ans
Réaliser des animations de sensibilisation des scolaires ou des adultes en formation (recyclage et prévention)	Depuis 2011, tous les ans
Réaliser des animations pour sensibiliser les habitants avec des thèmes différents chaque année (piles, gaspillage alimentaire, achats malins ...)	Tous les ans
Créer des outils de communication (affiches, roll up, articles, guides ...)	2011 compostage ; 2012 jardinage au naturel et éco-conso ; 2013 DDS et DASTRI ; 2013 et 2015 tri des textiles ; 2016 verres réutilisables ; piles
Promouvoir l'identité de la prévention au sein du Syndicat	2011 création d'une identité « prévention » au sein du Syndicat 2013 bilan mi-parcours avec conférence de presse
Créer le site <a href="http://www.jetonsmoinstrionsplus.fr">www.jetonsmoinstrionsplus.fr</a>	En 2012 puis actualisation régulière
Réaliser un document grand public du PLP puis des plaquettes annuelles avec les chiffres-clés	De 2011 à 2014
Informers les élus	Lokarri de 2011 puis 2016 ; Formation lors du changement d'élus en 2014
Promouvoir les actions menées dans les médias locaux dont les radios locales	2012-2013 ; 2013-2014 ; 2015-2016
Poursuivre la promotion de l'autocollant Stop Pub	Depuis 2007, tous les ans 40% boîtes aux lettres équipées en 2015
Réduire la consommation de produits dangereux	Focus Piles en 2007, 2009, 2014 et 2016 Focus Déchet Diffus Spécifiques en 2012 et 2014 Focus DASTRI en 2013

*Jeu des collégiens « les Olympiades du tri » en 2016*



## Thème 2 : Actions compostage sous toutes ses formes

Actions envisagées	Résultats
Poursuivre la promotion du compostage individuel	Depuis 2005, tous les ans 37% des foyers individuels équipés en 2015
Poursuivre la promotion du compostage collectif	Depuis 2005, tous les ans 112 sites en 2015
Promouvoir le lombricompostage	Depuis 2013, tous les ans 178 foyers équipés en 2015
Accompagner des projets de compostage avec des structures à fort gisement de biodéchets	Projet lancé en 2010 avec la mise en place dans des crèches ; écoles ; lycée hôtelier de Biarritz / Non abouti pour le projet avec le restaurant social Atherbea
Projet de composteur mécanique pour les gros volumes	2012 mise en place d'un composteur mécanisé au Lycée de Navarre à Saint Jean Pied de Port
Réduire l'impact de l'activité touristique sur la production de déchets en accompagnant le compostage dans les campings	2010, mise en place dans certains campings de composteurs classiques – suivi régulier  Echec de l'opération lombricompostage collectif lancée en 2011 sur un centre de vacances faute de suivi du gérant.

*Lieu de compostage collectif en pied de résidence*



### Thème 3 : Actions jardinage au naturel

Actions envisagées	Résultats
Réflexion sur la mise à disposition de broyeur de Déchets Verts	En 2013 projet non abouti faute de suivi des collectivités membres
Partenariat avec 3 jardins de démonstration pour sensibiliser les particuliers (formation, aide ...)	De 2013 à 2015, avec en 2015 : 228 personnes formées au sein des 3 jardins (Jardin botanique de St Jean de Luz, jardin du Trocoeur d'Aima à Bardos, jardin de la Plaine d'Ansot à Bayonne) Poursuite en autonomie par les animateurs des jardins à partir de 2016
Animation en jardinerie pour réduire l'utilisation des produits phytosanitaires	Action ponctuelle en 2014 : 6 ateliers par un prestataire privé
Animation des ADT sur les moyens de diminuer les déchets dangereux	Depuis 2013, régulièrement tous les ans

Flyer sur les ateliers « jardinage au naturel »



## Thème 4 : Actions d'évitement de la production de déchets

Actions envisagées	Résultats
Promotion de la collecte du textile en vue de son réemploi	Depuis 2010 puis tous les ans avec des focus 2013 localisation des bornes sur le site internet du Syndicat
Promotion des couches lavables en crèche	2012-2013 portage du projet  Arrêt par les crèches à cause des problématiques de lavage et de fuite
Accompagner les organisateurs d'événements sur des solutions de réduction des déchets	Soutien financier de l'association Alternatiba pour ses baso berri durant des années. 2013 : lettre témoignage pour les comités des fêtes et édition de fiches bonnes pratiques 2005 puis 2014 promotion des verres réutilisables 2015 partenariat avec la société Ecocup
Promotion / développement du réemploi et de la réparation	Réalisation de convention avec différents partenaires associatifs pour favoriser le réemploi en déchetterie 2015 : 6 conventions (Emmaüs, Txirrind'ola, Aima, Cycle de Navarre, Mikro Eko, Recycléco)
Promotion de la réparation	Partenariat avec les Puces de Quintaou de 2011 à 2014
Annuaire des réparateurs locaux	Édité en 2012 et mis sur le site internet du Syndicat  Puis lien avec l'annuaire en ligne de la CMA

*Flyer à destination des organisateurs d'événements pour sensibiliser à l'utilisation des verres réutilisables*

**Adoptez ces éco-gestes qui font la différence !**  
**Ezberdintasuna egiten duten eko-jestuak adoptatu !**

**Pour vos événements,  
passez au durable !**



**Zuen ospakizunentzat,  
iraunkorrera pasa !**

**ORGANISATEURS / ANTOLATZAILEAK**  
 Réservez vos verres reutilisables  
 Zuen baso berrerabilgarriak  
[www.jetonsmoinstrionsplus.fr](http://www.jetonsmoinstrionsplus.fr) webgunean erreserbatu




## Thème 5 : Actions de prévention quantitatives de déchets des entreprises

Actions envisagées	Résultats
Développer la démarche d'exemplarité du Syndicat notamment avec la réduction des déchets dangereux et de la consommation de papier; les écolabels; le recyclage des déchets spéciaux ...	Commencée en 2011, se poursuit tous les ans
Action sur la thématique du gaspillage alimentaire avec des outils de sensibilisation (guide, gachimètre du pain, diaporama de sensibilisation en classe ...)	SERD de 2013, 2014 et 2016  En 2013, projet de doggy bag sur Bil Ta Garbi non abouti faute de porteur  2013 édition d'un guide « anti-gaspi »  2015 : 3 actions en collèges en lien avec le Département
Accompagner les professionnels sur des solutions alternatives de réduction des déchets, en partenariat avec la CCI Bayonne Pays Basque	Action sur l'année 2014 avec <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réalisation d'une enquête des pratiques des professionnels et restitution en séminaire</li> <li>- Partenariat avec une société de circuit court (fin de la société début 2015)</li> <li>- Réalisation d'une vidéo mettant à l'honneur des entreprises réutilisant leurs déchets</li> </ul>
Promouvoir les éco-gestes auprès des vacanciers	2013-2014 : Opération test sur une collectivité adhérente avec envoi aux hébergeurs du kit du trieur (mémo tri, carte des bornes de tri, stop pub) et sac en tissu pour éviter les sacs jetables  Depuis 2013 et tous les ans, <ul style="list-style-type: none"> <li>- Envoi des consignes de tri et réduction par mailing aux hébergeurs touristiques</li> <li>- Stands sur des lieux touristiques</li> <li>- Sensibilisation en camping</li> </ul>

*Action gachimètre du pain en cantine scolaire*



## e. Conclusion du diagnostic de territoire

<b>Atouts</b> (Facteurs internes)	<b>Freins</b> (Facteurs internes)
<p>Des actions de prévention déjà bien en place (compostage individuel, Stop Pub, verres réutilisables).</p> <p>Un réseau de communication de proximité en place avec 17 ambassadeurs du tri et 1 coordinatrice.</p> <p>Un service Prévention et Economie Circulaire composé de 2 personnes.</p> <p>Un engagement politique fort avec l'adoption de la nouvelle Politique de Gestion des déchets 2015-2020 du Syndicat, le PASS, avec une ambition des élus clairement affichée : « <i>Produire toujours moins de déchets en garantissant toujours plus de valorisation et en limitant l'enfouissement à son minimum</i> ».</p>	<p>Situation critique pour la gestion des déchets inertes pour l'avenir, avec un déficit de site de stockage et un manque de structuration de la filière de valorisation.</p> <p>Des quantités de déchets verts qui explosent en déchetteries.</p> <p>Un manque d'une vision globale du coût de la gestion des déchets (collecte et traitement) par catégorie de déchets : Matrice des coûts de l'ADEME à généraliser</p>
<b>Opportunités</b> (Facteurs externes)	<b>Menaces</b> (Facteurs externes)
<p>Liens soudés avec les 2 collectivités membres, des chantiers d'optimisation des déchetteries, d'unification de la Tarification incitative &amp; Redevance spéciale*, des réformes de moyens de collecte, de meilleure connaissance des coûts à accompagner</p> <p>Liens de travail renforcés avec les Chambres Consulaires</p> <p>Partenariats existants et des acteurs prêts à s'associer au programme ZDZG</p> <p>Contexte législatif très incitatif</p>	<p>Retard dans la mise en place de mesures financières incitatives (redevance spéciale, tarification incitative*), freinée par les fusions de territoire conséquentes à la réforme territoriale</p> <p>Forte augmentation de la production d'Ordures Ménagères Résiduelles en saison estivale : impact touristique très fort - population de passage difficile à sensibiliser</p> <p>Cloisonnement des acteurs - Peu d'échanges entre les acteurs de domaines différents</p> <p>Difficulté à avoir les retours des actions portées par d'autres structures</p>

\*Il est important de noter que les par les collectivités membres du Syndicat sont en cours d'optimisation de leur Service Public de Gestion des Déchets et d'étude ou de mise en place de la tarification incitative. Ces réformes sont des leviers majeurs pour la réduction des déchets.

Cependant Il n'y a pas une fiche action propre dans le PLPDMA car ce thème s'inscrit davantage dans la gestion que dans la prévention des déchets (cf. boucle Economie Circulaire de l'ADEME). Une fiche lui est donc consacrée dans le Programme Zéro Déchet Zéro Gaspillage « Optimisation du financement du Service Public de Gestion des Déchets » dans laquelle le rôle et les ambitions de la Communauté d'Agglomération Pays Basque et de la Communauté de Communes Béarn des Gaves sont détaillés.

## IV) Objectifs et indicateurs de réduction des déchets

### a. Les objectifs et axes stratégiques du ZDZG

- Organiser une gouvernance coopérative en mobilisant l'ensemble des acteurs du territoire-collectivités, acteurs économiques, associations, citoyens- impliqués pour développer l'Économie Circulaire
- **Adopter le PLPDMA et développer un programme de prévention ambitieux**
- Optimiser le réseau de déchetteries (Etude Territoriale Déchetteries) pour améliorer la qualité du tri et pour développer de nouvelles filières de réemploi
- Etudier les potentialités de valorisation des déchets du territoire en matériau recyclé dans une dynamique d'économie circulaire créatrice d'emplois locaux
- Favoriser l'utilisation de matériaux de réemploi ou recyclés dans le BTP ; la commande publique pourra être un levier grâce notamment à un accompagnement pour la rédaction de clauses dans les marchés publics
- Accompagner la valorisation et la gestion des déchets inertes & du BTP
- Réduire les déchets générés par l'activité touristique et les manifestations locales
- Accompagner l'optimisation du financement du service de gestion des déchets pour convaincre les usagers de réduire leurs déchets

### b. Les actions du PLPDMA

Les actions ont été réunies dans **10 thèmes** en adéquation avec les politiques nationales, régionales, et le label Territoire ZDZG :

1. Gouvernance participative
2. Communication sur la réduction des déchets
3. Réduction de la consommation de produits dangereux
4. Exemplarité des collectivités
5. Impulser de bonnes pratiques de gestion des déchets des professionnels
6. Jardinage au naturel
7. Compostage sous toutes ses formes
8. Lutte contre le gaspillage alimentaire
9. Réemploi, réparation
10. Réduction des déchets dans les événements

Les actions sont déclinées en **24 fiches action** (*mises en annexe de ce document*) prenant en compte :

- Le contexte local
- Les actions à poursuivre
- Les partenariats existants ou en cours
- Les échecs passés

## Thème 1 : Gouvernance participative

Fiches Action	Etapas	Date de réalisation
<b>Fiche 1 Elaboration et Suivi du PLPDMA</b>	Elaborer le PLPDMA dans le cadre d'une démarche participative (enquête publique, communication ....)	2017
	Créer la Commission Consultative d'Elaboration du Suivi (CCES) et organiser les réunions de suivi	2017 création puis réunions annuelles
	Réaliser des réunions et documents pour le PLPDMA et le programme ZDZG	2018
<b>Fiche 2 Animation et Pilotage de la gouvernance participative</b>	Co-organiser des évènements ZDZG	2016 et années suivantes
	Créer et animer des groupes de travail	2016 et années suivantes
	Animer des Comités de Pilotage	2017
	Rédiger un règlement d'aide pour les acteurs du Territoire	2017
	Créer et animer une communauté, notamment par le biais d'une plateforme web pour créer une dynamique	2017

## Thème 2 : Communication sur la Réduction des Déchets

Fiches Action	Etapas	Date de réalisation
<b>Fiche 3 Sensibilisation de proximité : le réseau des ambassadeurs du tri</b>	Poursuivre l'organisation du jeu concours « les Olympiades du tri », tous les 2 ans, pour les collégiens	2012, 2014, 2016, 2018 et 2020
	Poursuivre les animations de sensibilisation des scolaires sur la gestion des déchets en classe et sur nos installations via les circuits/espaces pédagogiques dédiés	Depuis 2009 pour les animations en écoles  Depuis 2014 pour les visites des installations
	Poursuivre les visites des sites du Syndicat via les circuits/espaces pédagogiques dédiés	Chaque année depuis 2014
	Poursuivre les stands de sensibilisation en divers lieux (marchés, salons, journées thématiques ...)	Chaque année depuis 2009
	Promouvoir le faire soi-même (mise à jour des fiches existantes, ateliers, lien vers des actions locales, ...)	2019
<b>Fiche 4 Les outils de communication</b>	Poursuivre la réalisation et la distribution de cahiers de textes aux élèves de CE2	Depuis 2009 distribution annuelle
	Créer ou remettre à jours des outils de communication (affiches, roll up, articles, guides ...)	2017 textiles et SERD zone de gratuité  2018 guide de la prévention
	Promouvoir les acteurs du territoire permettant d'adopter une consommation responsable (magasins de vrac, acteurs du réemploi, de la réparation ...) – support/outil de diffusion à définir	2018-2019
	Actualiser le site <a href="http://jetonsmoinsstrionsplus.fr">jetonsmoinsstrionsplus.fr</a>	2018
	Poursuivre la promotion de la prévention dans les médias locaux (presses, radio)	Chaque année
	Poursuivre la promotion de l'autocollant Stop Pub	Chaque année
	<i>Réflexion sur le moyen de suivre la quantité de boîtes aux lettres équipées d'un stop pub</i>	2019

### Thème 3 : Réduction de la consommation de produits dangereux

Fiches Action	Etapas	Date de réalisation
<b>Fiche 5</b> <b>Sensibilisation à la réduction et à la toxicité des Piles</b>	Poursuivre la multiplication des points de collecte ( <i>marché d'équipement mutualisé pour les membres</i> )	Chaque année
	Expérimenter une action « stop aux déchets dangereux en mer » au niveau d'un port de plaisance	2020
	Relayer l'action Piles Solidaires de Screlec au niveau des établissements scolaires	2017 aux écoles primaires 2018 aux collèges
<b>Fiche 6</b> <b>Sensibilisation à la bonne gestion des DASRI (déchets à risque infectieux)</b>	Repérer les différentes cibles et leurs besoins spécifiques en information (usagers, pharmaciens, professionnels de santé, vétérinaires ....)	2013 flyers pour les patients et courriers aux professionnels de santé
	Créer des outils adaptés par cibles	2019
	Envoyer de l'information sous un format adapté (courrier, mailing, contact direct)	2019
<b>Sensibilisation à la réduction et à la toxicité des DDS</b>	<i>Cf axe Communication sur la Réduction des déchets</i>	Poursuite chaque année
<b>Sensibilisation à la réduction et à la toxicité des Phytosanitaires</b>	<i>Cf axe jardinage au naturel</i>	Poursuite chaque année

### Thème 4 : Exemplarité des collectivités

Fiches Action	Etapas	Date de réalisation
<b>Fiche 7</b> <b>Exemplarité du Syndicat</b>	Privilégier des mobiliers en matériaux recyclables et/ou de récupération pour les stands suivant l'utilisation en extérieur ou en intérieur	Poursuite chaque année
	Poursuivre la mise en place du tri sur tous les sites du Syndicat avec des objectifs communs de réduction et de valorisation.	2017 et années suivantes
	Poursuivre les achats responsables en lien avec la norme Iso 20400	Poursuite chaque année
	Poursuivre l'intégration de critères environnementaux dans les marchés publics	Poursuite chaque année
<b>Fiche 8</b> <b>Achats et marchés publics responsables (fiche 3 ZDZG)</b>	Editer un mémento à destination des maîtrises d'ouvrage publiques et privées pour l'introduction de clauses incitatives à l'usage de matériaux recyclés et de réemploi dans les marchés publics	2017-2018
	Animer un groupe de travail sur la thématique de clauses incitatives à l'usage de matériaux recyclés et de réemploi dans les marchés publics	2018-2019
	Participer aux travaux de l'AUDAP « la gestion des déchets dans les marchés de travaux »	2017-2018
	En tant que collectivité impliquée dans une démarche d'exemplarité, promouvoir le réseau 3AR et encourager les acheteurs publics à y adhérer	2017-2019
	Monter des réunions décentralisées, animées par le réseau 3AR sur des thématiques liées à l'achat responsable	2018-2019

## Thème 5 : Impulser de bonnes pratiques de gestion des déchets professionnels

Fiches Action	Etapas	Date de réalisation
<b>Fiche 9</b> <b>Réduction de l'impact de l'activité touristique</b>	Tester la mise en place d'espace de gratuité dans les campings	2018
	Informier de la possibilité de donner ou acheter du mobilier de seconde main auprès du Hangar des professionnels d'AIMA	2019
	Géolocaliser les PAV, avec l'application de Citeo et relayer l'information aux OT et hébergeurs touristiques professionnels et privés	2018
	Sensibiliser les hébergeurs touristiques au recyclage et à la prévention <i>Cf fiche gaspillage alimentaire pour « apéro vide frigo »</i>	Poursuite depuis 2013 de l'envoi des consignes de tri et astuces de réduction par mailing
	Réaliser des stands, actions, outils de com ...	Poursuite depuis 2014 des stands ADT sur des lieux touristiques  2018 créer une fiche pratique « réduction sur mon lieu de vacances »
	Relayer la démarche Ecolabel européen pour l'hébergement touristique et/ou impulser un label exemplarité des hébergeurs touristiques qui s'engagent à réduire leurs déchets	2020
	Participer à des groupes d'échanges notamment celui du réseau A3P sur les Territoires Touristiques	2018 et suivantes
<b>Fiche 10</b> <b>Gestion responsable des déchets d'entreprise (fiche 4 ZDZG)</b>	Signer une convention de partenariat pour un engagement formalisé avec la CCI Bayonne Pays Basque	2016
	Organiser des groupes de travail et des visites de sites	Depuis 2016
	Accompagner des porteurs de projets	2016 et années suivantes
	Développer une économie de la fonctionnalité	2017
	Valoriser des initiatives locales de professionnels réduisant leurs déchets	2014 2019
<b>Thème 6 : Jardinage au naturel pauvre en déchet</b>		
Fiches Action	Etapas	Date de réalisation
<b>Fiche 11</b> <b>Gestion raisonnée des espaces verts communaux pauvre en déchet</b>	Sensibiliser et former les agents des espaces verts et les élus	2018
	Accompagner les communes à la mise en place d'un plan de gestion différenciée	2018
	Créer des partenariats notamment en lien avec les démarches Zéro Phyto	2019
	Mener une réflexion sur l'utilisation de broyat et de la tonte, produits par les particuliers et les professionnels, par des agriculteurs pour réaliser du compost	2019

<b>Fiche 12 Promotion du jardinage au naturel</b>	Réfléchir à la mise à disposition de broyeur de Déchets Verts	2013 réflexion non aboutie à une action  2016 sur un secteur mise à disposition de broyeurs aux particuliers  2018 test méthode pour mise à disposition de broyeur par le biais d'associations
	Organiser des ateliers de démonstration de broyage pour inciter les ménages à la gestion in situ des Déchets Verts et au danger des produits phytosanitaires	2018
	Sensibilisation du grand public par la diffusion d'info (guide, sites internet ...) par des stands d'information des ADT	2017 et années suivantes
	Créer des partenariats avec les professionnels pour qu'ils sensibilisent leurs clients à l'utilisation des broyats sur place	2020
	Promouvoir les espèces à croissance lente au moment de la construction et/ou permis de construire : réalisation d'une plaquette de sensibilisation	2020

### Thème 7 : Compostage sous toutes ses formes

Fiches Action	Etapas	Date de réalisation
<b>Fiche 13 Sensibilisation aux techniques de compostage</b>	Poursuivre la promotion avec des outils adaptés (guide, expo, internet ...)	Depuis 2011, chaque année
	Poursuivre les stands d'information des ADT (marchés, salons, sites ...)	Depuis 2011, chaque année
	Poursuivre la sensibilisation en milieu scolaire	Depuis 2011, chaque année
	Former un maître composteur au sein du service des ADT du Syndicat	2017
<b>Fiche 14 Valorisation et suivi de sites de compostage collectif</b>	Valoriser les « gros producteurs » où le compostage a été un moyen de réduire leurs déchets (camping, lycée ...)	2019
	Relancer la communication sur le compostage en tas pour les gros volumes	2019
	Tester un projet de pavillon de compostage pour une structure à forte production de biodéchets	2018

### Thème 8 : Lutte contre le gaspillage alimentaire

Fiches Action	Etapas	Date de réalisation
<b>Fiche 15 Outils de sensibilisation à la lutte contre le</b>	Promouvoir des fiches actions ciblées par lieu de prise de repas (en self d'entreprise, en pause repas en entreprise, au bureau ...)	2019

<b>gaspillage alimentaire</b>	Réaliser une fiche action « vide frigo » pour inciter les hébergeurs touristiques à réaliser cette action sur leur lieu d'hébergement touristique (camping, village vacances, résidence vacances)	2018
	Poursuivre la sensibilisation par les ADT (sur des stands grand public, dans des salons, sur site internet, durant des SERD ...)	Depuis 2013 poursuite
<b>Fiche 16 Accompagnement de la restauration collective dans leur démarche de réduction du gaspillage alimentaire</b>	Poursuivre l'accompagnement de structures collectives	Depuis 2016
	Animer un groupe de travail, qui ciblerait les établissements de santé (EPHAD, clinique, hôpitaux), pour échanger, lancer des expérimentations, bâtir un recueil de bonnes pratiques, ...	2017
	Bâtir une démarche d'accompagnement type pour les restaurants collectifs	2019
	Rechercher des initiatives innovantes et maîtriser la réglementation sur le don alimentaire & animal	2019
<b>Fiche 17 Sensibilisation des Etablissements scolaires</b>	Poursuivre les actions gachimétre du pain des ADT en fonction des demandes des établissements scolaires avec ou non sensibilisation en classe et/ou aide à la réduction des biodéchets	Depuis 2013 et suivantes
	Poursuivre la sensibilisation en classe	Depuis 2013 et suivantes
	Promouvoir le kit pédagogique de la DREAL Nouvelle Aquitaine pour les cantines, pour initier et développer l'éducation aux bonnes pratiques dans la restauration collective	2019
<b>Fiche 18 Accompagnement des restaurateurs dans la lutte contre le gaspillage alimentaire</b>	Réaliser le bilan de l'expérimentation menée sur les restaurants luziens en 2016-2017	2017
	Mener une réflexion sur l'achat groupé des boîtes à emporter	2018
	Développer l'usage du gourmet bag en lien avec les outils du Ministère	2019
<b>Thème 9 : Réemploi, Réparation</b>		
<b>Fiches Action</b>	<b>Etapes</b>	<b>Date de réalisation</b>
<b>Fiche 19 Réemploi et valorisation des Textiles</b>	Développer des collectes exceptionnelles de TLC en porte-à-porte	2016 mise en place méthodologie 2017 déploiement sur le territoire
	Identifier des solutions pour les TLC invendus de vide grenier	2019
	Réfléchir à une méthodologie, en lien avec les Eco-organismes Le Relais et Ecoval, et les collectivités membres, pour la mise à jour des consignes sur les bornes, le déploiement de bornes, la communication pour faire connaître ...	2019
	Mettre en place des collectes de textiles multi partenariales (école, entreprise solidaire, entreprise d'e-commerce de seconde main)	2017 et suivantes
<b>Fiche 20 Accompagnement des structures de</b>	Poursuivre le réemploi en déchetterie dans le cadre de l'étude territoriale déchetterie	Depuis 2008
	Promouvoir les initiatives du réemploi présentes sur le territoire afin que les usagers modifient leurs	2019

<b>Réemploi</b>	comportements (don direct au lieu de dépôt en déchetterie)	
	Créer un groupe de travail avec les structures de réemploi-réparation	2018
	Participer au comité de pilotage de projets de recyclerie-ressourcerie	2016 et 2017
<b>Fiche 21 Promotion de la consommation responsable (don, partage, seconde main ...)</b>	Promouvoir des Zones de gratuité éphémères durant la SERD sur différents lieux (cinéma, épicerie, centre multiservices ...)	2017
	Créer une action de collecte de livre multi partenariale	2019
	Promouvoir les sites de partage	2019
<b>Fiche 22 Promotion de la Réparation</b>	Promouvoir les ateliers « Réparer soi-même », les repair café	2018
	Promouvoir l'annuaire des Répar'acteurs de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat	2017
<b>Thème 10 : Réduction des déchets dans les événements</b>		
<b>Fiches Action</b>	<b>Etapas</b>	<b>Date de réalisation</b>
<b>Fiche 23 Promotion des Verres réutilisables</b>	Poursuivre le partenariat pour un service de prêt gratuit de verres réutilisables pour les organisateurs du territoire	Depuis 2015
	Poursuivre l'accompagnement des événements multi débits de boisson	Depuis 2015
	Poursuivre l'information auprès des communes	2018
<b>Fiche 24 Accompagnement des organisateurs d'événement</b>	Réactualiser la fiche technique de 2012, pour les organisateurs, pour leur donner les bonnes pratiques de l'évènement « mini déchet »	2018
	Mettre en forme des témoignages d'organisateur ayant mis en place des solutions « mini déchets » (réactualiser la lettre témoignages des comités des fêtes de 2012)	2019
	Etre partenaire d'événement Zéro Gaspi en participant ou en co-construisant les projets	Chaque année



# ANNEXE

## FICHES ACTIONS des 10 thèmes

1. Gouvernance participative
2. Communication sur la réduction des déchets
3. Réduction de la consommation de produits dangereux
4. Exemplarité des collectivités
5. Impulser de bonnes pratiques de gestion des déchets des professionnels
6. Jardinage au naturel
7. Compostage sous toutes ses formes
8. Lutte contre le gaspillage alimentaire
9. Réemploi, réparation
10. Réduction des déchets dans les événements





## THEMATIQUE

# GOVERNANCE PARTICIPATIVE

Depuis le 1er janvier 2012, l'élaboration d'un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) **est obligatoire**. Le décret n°2015-662 du 14 juin 2015 relatif aux PLPDMA en précise le contenu et les modalités d'élaboration.

Le Syndicat avait lancé dès 2009 un Programme Local de Prévention (PLP) avec une démarche de concertation des parties prenantes pour mener à bien son plan d'actions : séminaire et 8 ateliers participatifs avaient permis de monter la trame du PLP, animation d'un Comité de Pilotage afin de suivre les actions et les objectifs annuels jusqu'en 2014.

Afin de mettre en œuvre la continuité du PLP, par la mise en place du PLPDMA pour 6 ans dans sa forme normée, le Syndicat va créer et piloter l'instance représentative, la Commission Consultative d'Elaboration du Suivi (CCES), qui assurera le suivi du PLPDMA dans une démarche participative et de coopération entre les différents partenaires locaux et institutionnels.

Dans le cadre de sa démarche labellisée « Territoire zéro déchet zéro gaspillage », le Syndicat développe déjà un mode de gouvernance participative en mobilisant les parties prenantes du territoire, afin de construire avec l'ensemble des acteurs une vision partagée pour :

- Renforcer la transversalité et les synergies entre les différentes compétences : gestion des déchets, développement économique, économie sociale et solidaire, etc.
- Rassembler les différentes parties prenantes du territoire : acteurs publics, privés, associatifs, citoyens, institutions, etc
- Faire naître une prise de responsabilité partagée

Ainsi, le Syndicat a vocation à co-animer les deux programmes complémentaires et participatifs.



# GOUVERNANCE PARTICIPATIVE

## FICHE ACTION N°1

### ELABORATION ET SUIVI DU PLPDMA

A l'étude     
 En cours de réalisation  
2017     
 Achevé     
 Abandonné

#### 1. CONTEXTE

Le Syndicat, ayant l'expérience de l'animation du PLP antérieur, s'est vu confier l'élaboration et la mise en œuvre du PLPDMA par les collectivités territoriales à compétence « collective » de son territoire en lui transférant dans ses statuts le portage de la politique de prévention des déchets.

De plus, le Syndicat ayant obtenu le label Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage (ZDZG) du Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie, a d'autant plus vocation à animer les deux programmes complémentaires, le PLPDMA étant une partie du programme ZDZG.

L'article R 541-41-22 CE impose la constitution de la Commission Consultative d'Elaboration du Suivi (CCES) pour suivre le PLPDMA et les objectifs fixés. Un bilan du PLPDMA lui sera présenté chaque année ; une révision est prévue au bout de 6 ans. Toutefois, pour être en cohérence avec le Territoire ZDZG d'une durée de trois ans, un bilan à mi-parcours sera réalisé afin de réorienter si besoin les objectifs.

#### 2. ETAPES CLEFS DE REALISATION

Étape	Réalisation
Elaborer le PLPDMA dans le cadre d'une démarche participative (enquête publique, communication ....)	2017
Créer la Commission Consultative d'Elaboration du Suivi (CCES) du PLPDMA et organiser les réunions de suivi	2017 création puis réunions annuelles
Réaliser des documents et réunions pour le PLPDMA et le programme ZDZG	2018

#### 3. INDICATEURS / OBJECTIFS DE REALISATION

Suivi participatif						
Unité	Nombre de réunions CCES					
Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Objectif		1	2	2		

Outils de communication						
Unité	Nombre de document promotionnel grand public du PLPDMA / ZDZG					
Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Objectif			1			

Partenariats cumulés						
Unité	Nombre de partenariats cumulés					
Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Résultat	44					

Relais cumulés						
Unité	Nombre de relais cumulés					
Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Objectif	/	780	780			



**GOVERNANCE PARTICIPATIVE**  
**FICHE ACTION N°2**  
**ANIMATION ET PILOTAGE DE LA GOVERNANCE PARTICIPATIVE**

A l'étude       En cours de réalisation       Achevé       Abandonné  
2017

**1. CONTEXTE**

Une des ambitions de la gouvernance PLPDMA / ZDZG est de :

- Lever le cloisonnement entre les acteurs
- Faire naître une notion de co-responsabilité
- Echanger, appuyer les porteurs d'initiatives et faire naître des initiatives

Pour ce faire, le Syndicat a mis en place plusieurs instances :

- La Commission Consultative d'Elaboration du Suivi qui assure le rôle du comité de pilotage
- Des groupes de travail sur différentes thématiques
- Des points annuels qui peuvent prendre des formes différentes : forum, évènement ZDZG, réunion bilan ...
- Des réunions avec ses collectivités membres

**2. ETAPES CLEFS DE REALISATION**

Étape	Réalisation
Co-organiser des évènements ZDZG	2016 et années suivantes
Créer et animer des groupes de travail	2016 et années suivantes
Animer des Comités de Pilotage	2017
Rédiger un règlement d'aide pour les acteurs du Territoire	2017
Créer et animer une communauté, notamment par le biais d'une plateforme web pour créer une dynamique	2017

**3. INDICATEURS / OBJECTIFS DE REALISATION**

Ateliers participatifs (en lien avec ZDZG)						
Unité	Nombre d'ateliers					
Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Objectif	4	4	6			

Participation au Groupe de Travail (en lien avec ZDZG)						
Unité	Nombre de participants (Nombre de participants par atelier * Nombre d'ateliers)					
Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Objectif	50	60	70			

Représentation au sein des Groupe de Travail (en lien avec ZDZG)						
Unité	Nombre de structures différentes représentées par atelier Associations/professionnels/institutions publiques/ESS/élus ...					
Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Objectif	3	5	5			



# THEMATIQUE

## COMMUNICATION SUR LA REDUCTION DES DECHETS

La prévention des déchets nécessite une importante sensibilisation car elle conduit à un changement de comportement : lutter contre le gaspillage alimentaire, limiter l'usage des produits à usage unique, composter ses déchets, ...

Le Syndicat Bil Ta Garbi communique depuis 2005 sur le thème de la prévention des déchets avec des campagnes thématiques et des outils variés afin de toucher différents publics dans différents contextes :

- Logo « jetons moins trions plus » pour ancrer le geste de prévention en amont du recyclage
- Site internet dédié à la prévention
- Facebook
- Guides
- Roll up
- Articles de presse
- etc

Le Syndicat va poursuivre cette communication suivant 2 axes complémentaires et mener de manière coordonnée :

- Communication grand public

Les outils de communication seront adaptés aux actions du PLPDMA et toucheront des cibles variées (particuliers, associations, entreprises).

En parallèle, il est nécessaire de renforcer l'identité de la prévention des déchets du Syndicat, pilote du PLPDMA dans son contexte de territoire labellisé « Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage ».

- Communication de proximité

Afin d'être au plus près des publics visés, sur le territoire vaste du Syndicat, ce dernier en lien avec ses collectivités adhérentes, a structuré un Réseau d'Ambassadeurs-drices du Tri (ADT).

En 2017, 17 ADT et une coordinatrice œuvrent sur le territoire à la sensibilisation de la prévention et du recyclage auprès des scolaires, des habitants, des professionnels, des associations ...

Chaque année, le Réseau communique sur les bons gestes/pratiques du quotidien pour minimiser l'impact des déchets localement.



# COMMUNICATION SUR LA REDUCTION DES DECHETS

## FICHE ACTION N°3

### SENSIBILISATION DE PROXIMITE : LE RESEAU DES AMBASSEDEURS DU TRI

A l'étude

En cours de réalisation  
Chaque année depuis 2009

Achevé

Abandonné

#### 1. CONTEXTE

En 2008, le Syndicat, titulaire du contrat Eco-Emballages, a souhaité favoriser la création de postes d'ambassadeurs du tri (ADT) et mutualiser ces postes sur plusieurs EPCI de collecte. En effet, le Syndicat était composé de plusieurs structures trop petites pour embaucher directement un ADT et mettre en place une véritable communication de proximité sur le tri. Ainsi, en 2008, 5 postes mutualisés sur 10 zones géographiques ont été créés, s'ajoutant aux 2 postes déjà existant ; en 2017, le réseau des ADT est constitué de 17 ADT et d'une coordinatrice.

Les missions principales de l'ADT : une communication de proximité en intervenant :

- Dans les écoles pour sensibiliser les plus jeunes au tri
- Auprès des habitants pour enseigner les bons gestes
- Auprès des publics relais pour qu'ils deviennent des personnes ressources

Le réseau se réunit tous les mois pour :

- Partager ses expériences, réaliser des bilans des actions
- Elaborer des outils, méthodes de communication en commun (intervention scolaires, montage d'action, conception de stand, ...)

#### 2. ETAPES CLEFS DE REALISATION

Étape	Réalisation
Poursuivre l'organisation du jeu concours « les Olympiades du tri » pour les collégiens	Réalisé depuis 2012, tous les 2 ans
Poursuivre les animations de sensibilisation des scolaires (enfants et adultes) sur la gestion des déchets (réduction, recyclage) : en classe et sur nos installations via les circuits/espaces pédagogiques dédiés	Depuis 2009 pour les animations en écoles Depuis 2014 pour les visites des installations
Poursuivre les visites des sites du Syndicat via les circuits/espaces pédagogiques dédiés (avec une sensibilisation à la prévention, recyclage,...)	Chaque année depuis 2014
Poursuivre les stands de sensibilisation en divers lieux (marchés, salons, journées thématiques ...)	Chaque année depuis 2009
Promouvoir le faire soi-même (mise à jour des fiches existantes, ateliers, lien vers des actions locales, ...); incluant une fiche pour informer les consommateurs sur les achats malins	2019

#### 3. INDICATEURS / OBJECTIFS DE REALISATION

Jeu des collégiens les Olympiades du Tri						
Unité	Nombre de participants					
Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Objectif	250 élèves 10 collèges		250 élèves 10 collèges		250 élèves 10 collèges	

Sensibilisations en milieu scolaire dont formation pour adultes						
Unité	Nombre d'élèves sensibilisés en classe par les ADT					
Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Objectif	/	6 900	7 000			

**Visite des installations du Syndicat (Mendixka, Canopia)**

Unité	Nombre de participants pour les 2 lieux					
Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Objectif	/	2 750	2 760			

**Stand ADT Prévention**

Unité	Nombre de stands sur la prévention (compostage, gaspillage alimentaire, DDS ...) par an					
Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Objectif	/	45	45	45	45	45

**Stand ADT Prévention**

Unité	Nombre de personnes sensibilisées sur des stands sur la prévention (compostage, gaspillage alimentaire, DDS ...) par an					
Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Objectif	/	45	45	45	45	45

# COMMUNICATION SUR LA REDUCTION DES DECHETS

## FICHE ACTION N°4

### OUTILS DE COMMUNICATION

A l'étude

En cours de réalisation

Achevé

Abandonné

Chaque année depuis 2009

## 1. CONTEXTE

La prévention est l'affaire de tous : tout le monde produit des déchets ; mais tout le monde n'a pas toujours conscience qu'il pourrait en produire moins grâce à de petits gestes.

Ainsi le Syndicat réalise différents outils pour faciliter le geste du citoyen, transmettre des astuces et conseils pratiques et ainsi sensibiliser les habitants :

- aux alternatives de consommation : éviter les produits sur-emballés, les portions individuelles, les produits à usage unique, achat de produits en vrac ... beaucoup de déchets pourraient être ainsi évités lors de l'achat.
- les comportements générant moins de déchets qui permettent de prolonger la durée de vie des objets, (écolabels, réparation, système d'occasion,...),

Cette sensibilisation peut s'appuyer sur les gains économiques qui peuvent être générés par les « achats malins » et les gains en termes de santé pour les consommateurs.

Par ailleurs, l'étude menée sur la composition des ordures ménagères des français par l'ADEME indique que les imprimés publicitaires représentent près de 20 kg par an par habitant, répartis pour moitié entre la poubelle traditionnelle d'ordures ménagères et la collecte sélective des journaux magazines.

En apposant un autocollant stop pub sur sa boîte aux lettres les foyers réduisent à la source la production de déchets et par là même la réduction des imprimés publicitaires papier. Le Syndicat fournit gratuitement ces autocollants Stop Pub.

## 2. ETAPES CLEFS DE REALISATION

Étape	Réalisation
Poursuivre la réalisation et la distribution annuelle de cahiers de textes aux élèves de CE2	Depuis 2009,
Poursuivre ou remettre à jours des outils de communication (affiches, roll up, articles, guides ...) <i>Privilégier des mobiliers en récup pour les stands ADT suivant l'utilisation cf Fiche exemplarité</i>	Depuis 2005 2017-2018
Actualiser le site du Syndicat (conception 2007)	2018
Poursuivre la promotion de la prévention dans les médias locaux (presses, radio)	Chaque année
Poursuivre la promotion de l'autocollant Stop Pub <i>Réflexion sur le moyen de suivre la quantité de boîtes aux lettres équipées d'un stop pub</i>	Depuis 2007, chaque année 2019
Promouvoir les acteurs du territoire permettant d'adopter une consommation responsable (magasins de vrac, acteurs du réemploi, de la réparation ...) – support/outil de diffusion à définir	2018-2019

### 3. INDICATEURS / OBJECTIFS DE REALISATION

---

Distribution des cahiers de texte						
Unité	Nombre de cahier distribués aux CE2					
Année	Année scolaire sept 2015-juin 2016	Année scolaire sept 2016-juin 2017	Année scolaire sept 2017-juin 2018	Année scolaire sept 2018-juin 2019	Année scolaire sept 2019-juin 2020	Année scolaire sept 2020-juin 2021
Objectif	4 000	4 400	4 400			

Stop Pub						
Unité	Pourcentage de boites aux lettres équipées d'un Stop Pub* Référence 2015 : 40%					
Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Objectif	40 %	42 %	45 %			

\*sous condition que La Poste nous fournisse les données annuellement

# THEMATIQUE

## REDUCTION DE LA CONSOMMATION DE PRODUITS DANGEREUX

La prévention, outre la limitation quantitative des déchets, regroupe aussi les actions visant à **réduire la nocivité des déchets**. Les particuliers n'ont pas toujours conscience de l'impact des déchets sur leur santé, sur la pollution de l'environnement.

L'étude menée sur la composition des ordures ménagères des français par l'ADEME indique que chaque français jette en moyenne 3 kg de déchets dangereux par an, déchets qui devraient être apportés en déchetterie.

Dès 2007, la prévention des déchets dangereux a été un axe fort pour le Syndicat, notamment dans l'objectif de réduire la toxicité des ordures ménagères résiduelles :

- Mise en place de la collecte des Déchets Dangereux dans les déchetteries accompagnée de campagnes de communication.  
En 2012, avec la création de l'éco-organisme EcoDDS, le Syndicat a réalisé une grande campagne de communication dans les médias (presse et radio) sur les Déchets Diffus Spécifiques DDS en 3 temps : Comment les identifier, Comment les trier, Quelles sont les alternatives.  
Puis en 2014, des roll up ont été réalisés pour les stands des Ambassadeurs du tri.
- Mise en place de la collecte des déchets piquants tranchants des patients en automédication dans les déchetteries : en effet, les patients sont confrontés au souci quotidien du devenir de leurs déchets d'activité de soins à risques infectieux (DASRI) car comme les professionnels, ils en sont responsables.  
En 2013, avec la création de l'éco-organisme DASTRI, le syndicat a relayé les moyens de se procurer des boîtes DASTRI avec des flyers explicatifs et réalisé des courriers pour les professionnels de santé pour leur expliquer le nouveau dispositif.
- Concernant les piles, pour accompagner la démarche d'implantation des collecteurs à piles sur le territoire, le Syndicat a organisé des campagnes de communication dédiée aux piles dans la presse et les radios ; ainsi que des outils (battribox, roll up, affiches, classeur informatif) pour les stands des Ambassadeurs du tri ou pour des animations comme lors de la SERD de 2016.

En 2016, 514 tonnes de déchets dangereux (contre 328 t en 2009) soit 1,8 kg/hab/an ont été collectés sur les déchetteries du territoire.

Le Syndicat Bil Ta Garbi souhaite poursuivre sa communication sur l'importance de rapporter les déchets dangereux en déchetterie et sur les alternatives à l'utilisation de ces produits dangereux qui restent peu connues par les utilisateurs.

L'action spécifique à la réduction des produits phytosanitaires a été mise dans l'action « jardinage au naturel ».



# REDUCTION DE LA CONSOMMATION DE PRODUITS DANGEREUX

## FICHE ACTION N°5

### SENSIBILISATION A LA REDUCTION ET A LA TOXICITE DES PILES

A l'étude     
 En cours de réalisation  
Chaque année depuis 2007     
 Achevé     
 Abandonné

#### 1. CONTEXTE

Les piles et les accumulateurs contiennent des substances pouvant présenter un risque pour l'environnement. Les recycler, plutôt que les jeter dans la nature, aide à préserver l'environnement et à économiser les ressources naturelles de la planète.

Aujourd'hui, plus de 50% des matériaux contenus dans les piles et plus de 60% de ceux présents dans les accumulateurs se recyclent.

Les usagers ont une méconnaissance de l'impact des piles sur l'environnement. Comme leur utilisation n'est pas nocive, ils ne les associent pas forcément lors de l'abandon à un déchet dangereux pour l'environnement.

L'objectif européen de 2016 est de 45% de piles et accumulateurs collectés pour le recyclage or en 2015 la France n'était qu'à 38 %.

Dès 2007, le Syndicat a souhaité faciliter le geste de tri des piles de l'utilisateur en multipliant les points de collecte : le Syndicat a équipé 26 points en déchetteries, 330 points en écoles-mairies et 430 points en PAV. De plus, tous les magasins qui vendent des piles ont l'obligation de récupérer les piles usagées.

#### 2. ETAPES CLEFS DE REALISATION

Étape	Réalisation
Poursuivre la multiplication des points de collecte ( <i>le Syndicat lance des marchés d'équipement mutualisés pour ses membres</i> )	Mise en place en 2007, puis poursuite chaque année
Expérimenter une action « stop aux déchets dangereux en mer » en port de plaisance	2020
Relayer l'action Piles Solidaires de Screlec au niveau des établissements scolaires	2017 écoles 2018 collèges

#### 3. INDICATEURS / OBJECTIFS DE REALISATION

Points de collecte des piles						
Unité	Nombre de points de collecte des piles référencés par le syndicat Réf 2015 = 808 points de collecte (26 déchetteries + 330 écoles, mairies + 452 PAV)					
Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Objectif	950	965	980			

Tonnage collecté						
Unité	Tonnage annuel issu du rapport annuel					
Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Objectif	/					

Action de sensibilisation pour une action en établissements scolaires						
Unité	Nombre d'établissements scolaires ayant participé au Défi Piles Solidaires de Screlec et Electriciens sans frontières					
Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Objectif		5 écoles	5 collèges			



# REDUCTION DE LA CONSOMMATION DE PRODUITS DANGEREUX

## FICHE ACTION N°6

### SENSIBILISATION A LA BONNE GESTION DES DASRI (DECHETS A RISQUES INFECTIEUX)

A l'étude

En cours de réalisation  
depuis 2007

Achevé

Abandonné

#### 1. CONTEXTE

Les DASRI sont des déchets, qui présentent un risque infectieux et de contamination pour l'homme et l'environnement, produits par une activité de soins individuelle (patients en auto-traitement) ou par des professionnels de la santé (professions libérales et établissements de santé) ou par une activité liée à l'élevage (vaccination des animaux réalisée par les vétérinaires et les éleveurs).

Il arrive encore trop souvent des seringues, aiguilles à stylo, cathéters ... en centre de tri pouvant occasionner des accidents (contamination par des bactéries ou virus) et des sentiments anxieux.

La sensibilisation des différentes cibles passent par des communications adaptées et spécifiques car les circuits de collecte ne sont pas les mêmes et pas toujours bien connus des professionnels et des usagers :

- Concernant les patients en autotraitement : il existe un système gratuit mis en place par l'éco-organisme DASTRI avec une distribution des boîtes en pharmacie et une remise des boîtes pleines en déchetteries et/ou pharmacies : il faut continuer à communiquer sur ce dispositif gratuit auprès des patients et des pharmacies pour qu'il soit bien utilisé.
- Concernant les DASRI des professions libérales de la santé (infirmières, généralistes,...) il n'y a pas d'éco-organisme ; ces producteurs sont responsables d'identifier une filière de reprise et de traitement ; ces DASRI sont refusés en déchetteries car ils sont exclus du périmètre de l'éco-organisme DASTRI et ils ne doivent pas être laissés chez leurs patients.
- Concernant les DASRI des éleveurs, ils sont repris dans le cadre d'un circuit organisé avec les Vétérinaires, mais pas toujours bien connus ; ces DASRI sont refusés en déchetteries car ils sont exclus du périmètre de l'éco-organisme DASTRI.

De plus, le code couleur jaune identique entre la boîte de DASRI et le bac de collecte sélective peut occasionner des erreurs pour les usagers d'où l'importance de rappeler régulièrement le bon geste de tri.

#### 2. ETAPES CLEFS DE REALISATION

Étape	Réalisation
Repérer les différentes cibles et leurs besoins spécifiques en information (usagers, pharmaciens, professionnels de santé, éleveurs ...)	2013 flyers et courriers aux professionnels 2018
Créer des outils adaptés par cibles	2019
Envoyer de l'information sous un format adapté aux cibles (courrier, mailing, contact direct)	2019

#### 3. INDICATEURS / OBJECTIFS DE REALISATION

Cibles atteintes						
Unité	Nombre d'informations envoyées (courriers et/ou mails)					
Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Objectif			Médecins, infirmiers	Vétérinaires, agriculteurs	Patients en autotraitement	



# THEMATIQUE

## EXEMPLARITE DES COLLECTIVITES

L'Etat et les établissements publics doivent se montrer exemplaire en matière de transition écologique, et réduire leurs impacts environnementaux dans le fonctionnement de leurs services.

D'après l'ADEME, 5 à 15 % des déchets des territoires sont produits par les acteurs publics.

Le Syndicat réalise depuis sa création, de nombreuses actions éco-exemplaires au sein de ses services qui portent notamment sur :

- le tri des déchets (poubelles de tri, collecteurs à piles ...) et compostage des biodéchets sur ses sites (bioseau et lombricomposteur)
- la mise à disposition de carafe et de verres réutilisables dans les salles de pause et de réunion
- la réduction des impressions papier et la mise en place d'un compte personnel
- l'intégration de critères environnementaux dans les marchés
- les achats administratifs éco-responsables (rechargeable, recyclable et/ou recyclé, sans suremballage ...)

La loi TECV impose de nombreux objectifs à l'ensemble des services public :

- Achat de 25% de papier recyclé en 2017 et 40% en 2020
- Incorporation de matières recyclées dans les chantiers routiers
- Interdiction de discriminer les matières issues du recyclage à l'achat
- ...

En matière d'exemplarité, l'action du Syndicat devra donc porter sur plusieurs champs :

- Poursuite des objectifs internes : réduction des déchets & achat responsable
- Promotion et animation de l'éco-exemplarité dans les marchés publics auprès des collectivités partenaires



**EXEMPLARITE DES COLLECTIVITES**  
**FICHE ACTION N°7**  
**EXEMPLARITE DU SYNDICAT**

- A l'étude     
 En cours de réalisation Depuis 2002     
 Achevé     
 Abandonné

## 1. CONTEXTE

Lors de la caractérisation des déchets de bureaux du Syndicat réalisée en 2010, il était apparu que :

- La consommation de papier par agent du Syndicat était de 49 kg par an (un employé du tertiaire générant environ 80 kg de papier par an) ;  
Entre 2011 et 2012, le Syndicat a enregistré une baisse de 15% de la consommation de papier grâce à l'implication de ses agents : impression en recto verso des documents ; diminution du format des documents à imprimer. Puis un code copieur individuel a été attribué afin de pouvoir réaliser un état initial de la consommation par agent et un objectif personnalisé de réduction de l'impression de papier.
- Les textiles essuie-main jetables en papier représentaient 25% des ordures ménagères résiduelles. Dans ses nouveaux bâtiments, fin 2013, le Syndicat a donc décidé d'utiliser des rouleaux de tissu lavable.

Ces actions peuvent servir d'exemples et crédibiliser les actions proposées à d'autres publics notamment aux professionnels et autres administrations.

Elles permettent également d'acquérir un savoir-faire concret dans le montage d'actions de prévention des déchets.

La loi TECV impose de nombreux objectifs à l'ensemble des services public sur les déchets de bureau qui ont bien été pris en compte par le Syndicat :

<b>Loi TECV</b>	<b>Bilan Syndicat</b>
Réduire de 30% la consommation de papier de bureau avant 2020 (référence 2010)	2010 = 5 579 impressions/agent 2015 = 2 159 impressions/agent Soit – 61,3%
Au moins 40% en 2020 de produits papeterie issus de papier recyclé (50% de fibres recyclées minimum), les autres produits devant être fabriqués à partir de fibres issues de forêts gérées durablement	96% des papiers et enveloppes sont issus de papier recyclé à hauteur de 100% des fibres  4% sont des papiers issus de forêts gérées durablement
Obligation de trier les déchets de papier de bureau	Mise en place de poubelle papier dans chaque bureau du siège administratif

Les préconisations aux agents pour paramétrer l'impression de documents sont de privilégier les impressions noir et blanc, en recto-verso et en combinaison deux en un.

## 2. ETAPES CLEFS DE REALISATION

Étape	Réalisation
Privilégier des mobiliers en matériaux recyclables et/ou de récupération pour les stands	Poursuite chaque année
Poursuivre la mise en place du tri sur tous les sites du Syndicat avec des objectifs commun de réduction et de valorisation. Une attention particulière sera portée sur - les déchets dangereux spécifiques : piles, toner, ampoules ... - les impressions papier	2017 et années suivantes
Poursuivre les achats responsables en lien avec la norme Iso 20400	Poursuite chaque année
Poursuivre l'intégration de critères environnementaux dans les marchés publics	Poursuite chaque année

## 3. INDICATEURS / OBJECTIFS DE REALISATION

Sensibilisations réalisées auprès des agents du syndicat						
Unité	Nombre d'informations transmises (affiche, écran, lettre interne ...) sur les lieux de travail					
Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Objectif	2	2	3			

Consommation de papier du Syndicat						
Unité	Nombre d'impressions papiers/agent Année référence 2010 : 5 579 impressions/agent					
Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Objectif	/				-30% réglementaire soit 3 905	

**EXEMPLARITE DES COLLECTIVITES**  
**FICHE ACTION N°8**  
**ACHAT ET MARCHES PUBLICS RESPONSABLES**

A l'étude Automne 2017       En cours de réalisation       Achevé       Abandonné

**1. CONTEXTE**

L'article 93 de la loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) du 18 août 2015 fixe l'objectif de valoriser, sous forme de matière, 70 % des déchets du secteur du bâtiment et des travaux publics (BTP) en 2020. Les collectivités territoriales sont concernées à double titre :

- Les collectivités territoriales & la responsabilité de la gestion des déchets dans les marchés publics de construction ou d'entretien routiers

Les collectivités territoriales doivent s'assurer, au plus tard en 2020, qu'au moins 70 % des déchets produits sur les chantiers, dont elles sont maîtres d'ouvrage, sont réemployés ou orientés vers le recyclage.

- Les collectivités territoriales & l'obligation de recours à des matériaux recyclés dans la commande publique

Tout appel d'offres que les collectivités territoriales publient pour la construction ou l'entretien routier doit intégrer une exigence de priorité à l'utilisation des matériaux issus du réemploi, de la réutilisation ou du recyclage de déchets.

La commande publique peut donc être un levier de l'économie circulaire en encourageant et/ou rendant obligatoires les bonnes pratiques :

- Amont : Elle peut encourager et/ou imposer l'utilisation de matériaux recyclés dans les marchés publics de travaux routiers et de construction et ainsi garantir des débouchés locaux pour les matériaux recyclés
- Aval : Responsable de la gestion des déchets dans les marchés publics de construction ou d'entretien routiers, elle doit exiger une bonne gestion du tri des déchets et des filières de valorisation

Le cadre juridique de la commande publique évolue au niveau national et européen pour favoriser l'intégration de l'économie circulaire dans les appels d'offres publics pour permettre aux acheteurs publics d'introduire des critères relatifs à l'économie circulaire dans les spécifications techniques et les conditions d'exécution d'un marché,...

Pour faciliter cette appropriation, le Syndicat s'appuie notamment sur le réseau des acheteurs publics responsable, le réseau 3AR

**2. ETAPES CLEFS DE REALISATION**

Étape	Réalisation
Editer un mémento à destination des maîtrises d'ouvrage publiques et privées pour l'introduction de clauses incitatives à l'usage de matériaux recyclés et de réemploi dans les marchés publics, en partenariat avec 3AR et Nobatek	2017-2018
Animer un groupe de travail sur la thématique de clauses incitatives à l'usage de matériaux recyclés et de réemploi dans les marchés publics, en partenariat avec 3AR et Nobatek	2018-2019
Participer aux travaux de l'AUDAP « la gestion des déchets dans les marchés de travaux »	2017-2018
En tant que collectivité impliquée dans une démarche d'exemplarité, promouvoir le réseau 3AR et mobiliser les acheteurs publics à y adhérer	2017-2019
Monter des réunions décentralisées, animées par le réseau 3AR sur des thématiques liées à l'achat responsable	2018-2019

### 3. INDICATEURS / OBJECTIFS DE REALISATION

---

Groupe de travail « matériaux recyclés»						
Unité	Nombre de réunions					
Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Objectif			2			

Guide / Support						
Unité	Nombre de mémento édités					
Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Objectif			1			

# THEMATIQUE

## IMPULSER DE BONNES PRATIQUES DE GESTION DES DECHETS PROFESSIONNELS

L'étude menée sur la composition des ordures ménagères des français par l'ADEME indique que 22% des ordures ménagères collectées par le service public en France ne proviennent pas des ménages mais d'autres producteurs, comme les commerces, les administrations, les artisans ...

Sur le territoire du Syndicat Bil Ta Garbi, ces déchets assimilés pour 2016 pourraient représenter 36 473 tonnes. Bien communiquer, pour que chacun, suivant son métier, prenne ses responsabilités, est donc primordial afin d'arriver à diminuer la production des déchets, surtout que le déchet de l'un peut être la ressource de l'autre.

Le Syndicat souhaite sensibiliser et accompagner les entreprises dans une démarche de prévention et gestion des déchets générés en interne de leur activité mais également sur ceux générés chez leur client par la vente de leur produit. Un des axes est de mettre en valeur des initiatives d'entreprises locales pour impulser des pratiques vertueuses chez d'autres.

En 2014, le Syndicat a souhaité mettre en avant des exemples d'entreprises engagées dans une démarche de gestion de leur déchet en réalisant des vidéos sur les bonnes pratiques. Ainsi, une vidéo mise en ligne sur le site du Syndicat a mis en avant l'entreprise Ospital d'Hasparren qui utilise des « chips » de calage pour l'expédition de ses produits de terroir en ayant acquis une machine à recycler les cartons : en découpant et déchiquetant simultanément elle transforme les cartons usagés encombrants des marchandises reçues en un matériel d'emballage de qualité et avant tout gratuit.

Les couches jetables représentent environ 8 kg/hab/an de déchets soit près de 2 200 tonnes de déchets par an sur le territoire du Syndicat. Ces dernières années, l'utilisation de couches lavables s'est développée en France. Elles sont aujourd'hui pratiques d'utilisation et dans certaines villes des services de location/lavage se sont créés pour faciliter la vie des jeunes parents ou des établissements recevant des enfants. Pourtant, elles restent encore peu connues.

C'est pourquoi, Le Syndicat a souhaité promouvoir l'utilisation des couches lavables en réalisant un test dans 3 crèches du territoire a été réalisé de novembre 2012 à mars 2013, qui n'a pas abouti sur une poursuite par les établissements faute de temps dédié au lavage-pliage-rangement.

Pour ces actions d'accompagnement et de sensibilisation envers les entreprises, le Syndicat s'appuie notamment sur les partenaires compétents en la matière, les Chambres Consulaires. La sensibilisation au tri doit permettre de faire prendre conscience des quantités jetées par type de flux et donc encourager à comprendre l'origine des déchets afin de mettre en place des actions pour les réduire mais aussi pour faire des économies.

Cette thématique est en lien avec la mise en place par les collectivités de collecte d'une Redevance Spéciale (RS) pour responsabiliser les professionnels et les inciter à réduire les quantités et la nocivité des déchets qu'ils produisent.

Par ailleurs, concernant les déchets produits par l'activité économique, il faut noter que le Syndicat est sur un territoire très touristique et est donc fortement impacté au niveau des déchets lors de l'augmentation estivale de sa population.

Depuis 2014, avant chaque saison touristique, les ambassadeurs du tri remettent par courriers, mails, ou en directs, les consignes de tri aux hébergeurs touristiques et si besoin des moyens de pré-collecte (sacs ou caissettes). Des affiches spécifiques en plusieurs langues et adaptées aux déchets retrouvés sont également distribués aux professionnels du tourisme qui en font la demande (camping, hôtel, gîte ...). Par ce biais, ils peuvent mettre en avant les moyens de réduire les déchets (sac en tissu, gourde et vaisselle réutilisable pour le pique-nique ...).

Des animations « Pas de vacances pour le tri ! » sont également réalisées pour la sensibilisation des vacanciers sur les lieux de passage : les offices de tourisme, les bords de plages, les bases de loisirs, les sites touristiques ...

Cette cible reste dans les années futures une priorité pour le Syndicat.



**IMPULSER DE BONNES PRATIQUES DE GESTION  
DES DECHETS PROFESSIONNELS  
FICHE ACTION N°9  
REDUCTION DE L'IMPACT DE L'ACTIVITE TOURISTIQUE**

A l'étude       En cours de réalisation       Achevé       Abandonné  
2013

## 1. CONTEXTE

Occupant directement ou indirectement près d'un actif sur cinq, le tourisme constitue un secteur d'activité de toute première importance pour le territoire. Cette affluence estivale représente une population supplémentaire lissée à l'année à 30 400 habitants et 27 300 structures d'accueil.

Cette affluence estivale génère un pic de déchets en juillet et août évalué à +30% par rapport à la basse saison (octobre à mai).

C'est pourquoi le Syndicat souhaite accompagner les professionnels du tourisme dans la connaissance des actions de réduction des déchets.

Il est important de noter que cette cible « activité touristique » englobe les vacanciers de passage mais également ceux sur des temps plus longs, et notamment les résidences secondaires ; et que les actions sont à destinations des professionnels comme de leurs clients.

La problématique du gaspillage alimentaire en milieu touristique sera abordée dans la thématique « lutter contre le gaspillage alimentaire ».

## 2. ETAPES CLEFS DE REALISATION

Étape	Réalisation
Tester la mise en place d'espace de gratuité dans les campings	2018
Informers de la possibilité de donner ou d'acheter du mobilier de seconde main auprès du Hangar des professionnels d'AIMA	2019
Géolocaliser les Points Tri en renseignant la base de données nationale CITEO. Communiquer sur cette application CITEO, et relayer l'information auprès des Offices de Tourisme, hébergeurs touristiques, vacanciers, habitants de résidences secondaires,...	2018 2018 et suivantes
Poursuivre la sensibilisation des hébergeurs touristiques au recyclage et à la prévention <i>Cf fiche <u>gaspillage alimentaire</u> pour la fiche « apéro vide frigo »</i>	Depuis 2013
Poursuivre la réalisation des stands, actions, outils de communication ...pour les vacanciers sur des lieux touristiques	Depuis 2014
Réflexion sur la création d'une fiche pratique « réduction sur mon lieu de vacance »	2018
Relayer la démarche Ecolabel européen pour l'hébergement touristique et/ou impulser un label exemplarité des hébergeurs touristiques qui s'engagent à réduire leurs déchets	2020
Participer à des groupes d'échanges notamment celui du réseau A3P sur les Territoires Touristiques	2018 et suivantes

### 3. INDICATEURS / OBJECTIFS DE REALISATION

---

Espace de gratuité en camping						
Unité	Nombre d'espace de gratuité mis en place					
Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Objectif			3	5		

Action d'été des ADT						
Unité	Nombre d'action sur les marchés, dans les lieux touristiques, en campings ...					
Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Objectif	/	67	70			

Personnes estivales sensibilisées						
Unité	Nombre de personnes ayant eu de l'information par les ADT					
Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Objectif	/	3 800	3 850			

**IMPULSER DE BONNES PRATIQUES DE GESTION  
DES DECHETS PROFESSIONNELS  
FICHE ACTION N°10  
GESTION RESPONSABLE DES DECHETS D'ENTREPRISES**

A l'étude     
 En cours de réalisation     
 Achevé     
 Abandonné  
 Depuis 2016

### 1. CONTEXTE

Depuis fin 2014, le Syndicat et la CCI Bayonne Pays Basque ont débuté leur partenariat en lançant une enquête relative aux pratiques des entreprises en matière de gestion des déchets. Cette enquête a permis de définir les attentes des entreprises et de concevoir un programme d'actions.

Depuis novembre 2015, la CCI Bayonne Pays Basque anime ce programme visant à sensibiliser, accompagner et valoriser les démarches des entreprises dans le domaine des déchets et de l'économie circulaire dans le cadre d'un partenariat financier avec l'ADEME sur une durée de 3 ans.

Dans le cadre du programme Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage (ZDZG), le Syndicat s'appuie sur le programme de la CCI proposé aux entreprises et participe et/ou co-anime : visites d'installations, ateliers, forum,... ; une convention a été signée en septembre 2016 pour formaliser cet engagement.

Des diagnostics « déchets » sont également réalisables pour les professionnels dépendant de la CMA ; ainsi le Syndicat est en lien avec cette structure.

### 2. ETAPES CLEFS DE REALISATION

Étape	Réalisation
Signer une convention de partenariat pour un engagement formalisé avec la CCI Bayonne Pays Basque	2016
Organiser des groupes de travail et des visites de sites	2016
Accompagner des porteurs de projets	2016 et années suivantes
Développer une économie de la fonctionnalité	2017
Valoriser des initiatives locales de professionnels réduisant leurs déchets	2014 2019

### 3. INDICATEURS / OBJECTIFS DE REALISATION

Groupes de travail et/ou Visites de sites						
Unité	Nombre réalisé					
Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Objectif	3	3	3			

Porteur de projet						
Unité	Nombre de porteur de projet accompagné					
Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Objectif	3	3	3			



# THEMATIQUE

## JARDINAGE AU NATUREL PAUVRE EN DECHET

La quantité de déchets verts apportée en déchetterie ne cesse d'augmenter. En 2016, ils représentaient 38% des déchets gérés sur les déchetteries du territoire.

Le jardinier au naturel doit penser son jardin d'une manière globale et responsable :

- Connaître son sol
- Orienter son potager vis-à-vis du soleil
- Utiliser un composteur pour faire son propre engrais naturel
- Utiliser les auxiliaires des cultures et privilégier leurs habitats (haies, refuge à insectes, bois morts ...)
- Mixer les milieux pour favoriser une plus grande biodiversité (points d'eau, murets, aromatiques ...)
- Utiliser les bons outils ne blessant pas les sols (binette, grelinette, fourche-bêche ...)
- Entretien son matériel et penser aux achats d'occasion
- Récolter ses graines et participer aux bourses aux graines
- Economiser l'eau
- ...

Dans le cadre du PLP, des actions ont été réalisées par le Syndicat :

- Rédaction d'un Guide du jardinage au naturel
- Réalisation d'Ateliers de jardinage au naturel pour les particuliers dans des jardins de démonstration partenaires (Formation des jardiniers, Suivi, Communication)
- Test pour la mise à disposition de 2 broyeurs de déchets verts (DV) non professionnels sur 6 mois auprès des particuliers

L'un des axes privilégiés pour réduire la production de DMA est de limiter l'accès en déchetterie pour les Déchets Verts grâce aux pratiques de gestion in-situ. L'objectif des fiches actions suivantes est de faire prendre conscience que ces déchets verts sont une ressource pour son jardin, pour autant, la déchetterie reste l'outil incontournable pour garantir un bon tri et donc une valorisation des déchets et limiter le risque de retour aux mauvaises pratiques (brulage,...)

Ainsi, le Syndicat souhaite :

- Poursuivre et intensifier son accompagnement des particuliers sur les pratiques de gestion domestique des Déchets Verts : compostage en tas, paillage, broyage, mulching, ...
- Accompagner les communes sur la gestion autonome de leurs déchets verts : gestion différenciée des espaces verts, paillage, broyage, mulching,...
- Sensibiliser aux essences locales à faible croissance



# JARDINAGE AU NATUREL PAUVRE EN DECHET

## FICHE ACTION N°11

### GESTION RAISONNEE DES ESPACES VERTS COMMUNAUX PAUVRE EN DECHET

A l'étude  
2017

En cours de réalisation

Achevé

Abandonné

#### 1. CONTEXTE

La loi sur la transition énergétique adoptée en juillet 2015, stipule qu'au 1er janvier 2017, les collectivités auront interdiction de pulvériser des produits chimiques, pesticides, fongicides et herbicides, dans l'espace public. Ainsi, le zéro pesticide dans les espaces verts – parcs, promenades, forêts, jardins publics - a obligé les services municipaux à se tourner vers des solutions alternatives, parfois moins coûteuses, et qui préservent la santé des agents en évitant la manipulation de produits dangereux ; ainsi que la biodiversité. Or cette dernière est à favoriser comme le stipule l'outil d'aménagement du territoire qu'est la Trame Verte et Bleue.

La gestion raisonnée des espaces verts communaux et départementaux est donc en marche.

Les déchets végétaux, constitués pour l'essentiel des déchets de tontes et de taille, sont le plus souvent dirigés vers les déchetteries augmentant considérablement la production de déchets verts à gérer ; alors que :

- Les tontes peuvent être utilisées sur place grâce aux tondeuses équipées d'un dispositif de mulching permettant une fertilisation et une diminution des arrosages.
- Les branchages peuvent être broyés et utilisés en broyat pour réduire les arrosages, limiter les indésirables, délimiter des espaces ...
- Dans certains cas, le choix d'espèces à croissance lente permet de réduire la fréquence et/ou l'ampleur des tailles.

Une information ciblée pour impliquer les services à utiliser d'autres pratiques est donc nécessaire. Cette sensibilisation devra également être relayée auprès des élus afin qu'ils soient porteur de ces changements de pratiques au sein de leur collectivités.

#### 2. ETAPES CLEFS DE REALISATION

Étape	Réalisation
Sensibiliser les agents des espaces verts et les élus : <ul style="list-style-type: none"><li>- Identifier un formateur et convenir d'un programme de formation à destination des agents communaux pour une compréhension des enjeux</li><li>- Programmer des journées de travail (formation, visite, retour expérience)</li></ul>	2018
Accompagner les communes à la mise en place d'un plan de gestion différenciée : mise en réseau pour le partage d'expériences, pour l'achat de matériel comme un broyeur (appui technique et/ou financier) avec mise en place d'une charte d'engagements	2018
Mener une réflexion sur l'utilisation de broyat et de la tonte, produits par les particuliers et les professionnels, par des agriculteurs pour réaliser du compost (comment mettre en relation ceux qui produisent du broyat, de la tonte,... et ceux qui en ont besoin)	2019
Créer des partenariats notamment en lien avec les démarches Zéro Phyto (Faire un point sur les aides financières de l'Agence de l'Eau pour les communes signataires d'une charte sur la qualité de l'eau )	2019

### 3. INDICATEURS / OBJECTIFS DE REALISATION

---

<b>Sensibilisation</b>						
Unité	Nombre de communes sensibilisées					
Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Objectif			10	10	10	10

<b>Engagement des communes</b>						
Unité	Nombre de communes adhérant à la démarche					
Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Objectif			3	5	7	10

# JARDINAGE AU NATUREL PAUVRE EN DECHET

## FICHE ACTION N°12

### PROMOTION DU JARDINAGE AU NATUREL

A l'étude

En cours de réalisation  
Depuis 2012

Achevé

Abandonné

#### 1. CONTEXTE

La quantité de déchets verts apportée en déchetterie ne cesse d'augmenter. En 2009, ils représentaient 38% des déchets gérés sur les déchetteries du territoire. Le Syndicat souhaite donc communiquer sur les techniques de gestion sur place des déchets verts (paillage, compostage en tas,...) en montrant les bénéfices pour le jardin.

La promotion du jardinage au naturel implique la sensibilisation à :

- La réduction des produits dangereux
- Le compostage (cf thématique suivante)
- L'utilisation des déchets verts dans son jardin
- La promotion des essences locales à croissance lente

#### 2. ETAPES CLEFS DE REALISATION

Étape	Réalisation
Réfléchir à la mise à disposition de broyeur de Déchets Verts	2018
Organiser des ateliers de démonstration de broyage pour inciter les ménages à la gestion in situ des Déchets Verts et au danger des produits phytosanitaire : - Lors d'évènement - Lors d'ateliers de jardinage avec des jardins de démonstration - En jardinerie - En partenariat avec le Syndicat Mixte de Bassin Versant de la Nive dans le cadre de son appel à projet Ecophyto2	2018
Sensibiliser le grand public par la diffusion d'info (guide, sites internet ...) par des stands d'information des ADT	2017 et années suivantes
Créer des partenariats avec les professionnels pour qu'ils sensibilisent leurs clients à l'utilisation des broyats sur place	2020
Promouvoir les espèces à croissance lente au moment de la construction et/ou permis de construire : réalisation d'une plaquette de sensibilisation	2020

#### 3. INDICATEURS / OBJECTIFS DE REALISATION

##### Prêt de Broyeurs à Déchets Verts par le biais d'associations locales

Unité	Nombre d'emprunt du broyeur					
	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Objectif			8	10		

##### Stand sur le jardinage au naturel

Unité	Nombre de stand ADT (dont ceux sur le thème du compostage, des Déchets Diffus Spécifiques)					
	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Objectif	/	20	20	20	20	20



# THEMATIQUE

## COMPOSTAGE SOUS TOUTES SES FORMES

L'étude menée sur la composition des ordures ménagères des français par l'ADEME indique que les biodéchets (restes de cuisine) représentent plus de 70 kg par an par habitant. Selon, l'ADEME, grâce au compostage individuel, chaque année 40 kg de déchets par habitant pourraient être économisés.

La valorisation des biodéchets constitue l'une des priorités à développer en matière de gestion des déchets du Syndicat. Cette volonté s'est notamment traduite par la signature du Premier Contrat Territorial Déchet d'Aquitaine en 2005 avec l'ADEME, auquel lui a succédé la signature d'un Programme Local de Prévention en décembre 2009.

Il a dans ce cadre fait la promotion du compostage individuel dès 2005. A ce jour le taux d'équipement en habitant individuel dépasse les 40%.

Au-delà, la volonté du syndicat est que tous les habitants de son territoire puissent composter leurs biodéchets grâce à différentes méthodes :

- Le lombricompostage

Entre 2010-2011, une expérimentation avait été menée sur un an auprès de 2 collectivités adhérentes, dans 40 foyers témoins avec un bilan mitigé. Suite à cette expérimentation, 5 collectivités adhérentes ont souhaité mettre à disposition des lombricomposteurs. Le matériel est remis obligatoirement avec une formation réalisée par les ambassadeurs du tri et un guide pratique.

- Le compostage collectif (bas d'immeuble, restaurations collectives, hébergeurs touristiques (camping, résidences vacances ...))

Entre 2010-2011, 3 résidences ont été suivies durant un an avec l'assistance de l'association APESA (Association Pour l'Environnement et la Sécurité en Aquitaine). A partir de cette expérience positive, un guide méthodologique a été réalisé par l'APESA à destination des Ambassadeurs du Tri comme support pour accompagner les structures collectives qui souhaitent se lancer et pour former les référents. Dans ce guide, un chapitre est réservé au compostage en camping.

Comme toute opération collective, cette opération a du mal à prendre son essor et marche s'il existe un suivi par une entité autre qu'un particulier. Sur le territoire, les ambassadeurs du tri font régulièrement un tour des sites de compostage collectif pour relancer si besoin et/ou rechercher de nouveaux référents bénévoles.

- *Le compostage en tas (est abordé dans le cadre du jardinage au naturel fiche n°6)*

Ces démarches ne peuvent cependant capter l'ensemble du gisement de déchets organiques, puisque tous les déchets de cuisine ne sont pas compostables avec ces méthodes non industrielles, et que l'ensemble des foyers n'adoptent pas cette pratique faute de lieu ou d'envie.

Ainsi, les élus du Syndicat ont fait le choix dès 2004 de mettre en œuvre des unités de valorisation organique avec l'ambition (concrétisée aujourd'hui) de produire du compost normé et de l'énergie. Deux équipements de Tri Mécano Biologique sont en fonctionnement sur le Territoire depuis 2014 : une à Bayonne Canopia et une à Charitte de Bas Mendixka.

L'objectif est donc de poursuivre l'accompagnement du tri à la source des biodéchets et le déploiement des différents moyens pour les composter.



# COMPOSTAGE SOUS TOUTES SES FORMES

## FICHE ACTION N°13

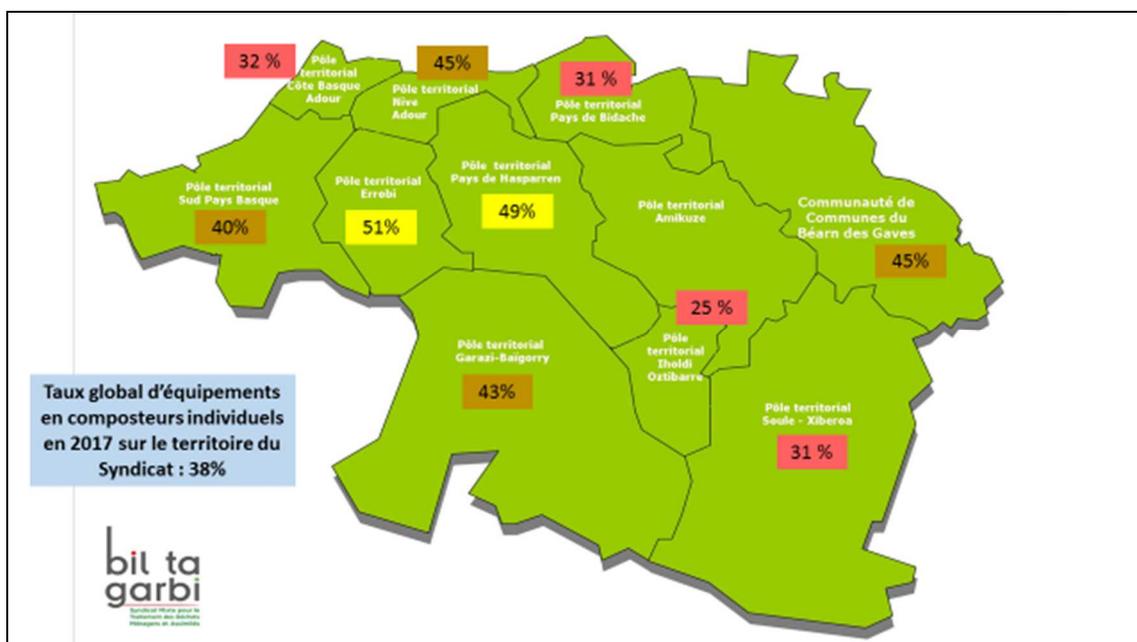
### SENSIBILISATION AUX TECHNIQUES DE COMPOSTAGE

A l'étude     
 En cours de réalisation  
 Depuis 2005     
 Achevé     
 Abandonné

## 1. CONTEXTE

Depuis 2005, le syndicat sensibilise les habitants au compostage et s'est doté de divers outils d'information. Les habitants pouvant changer de lieux d'habitation, de façon de consommer, être plus sensibles à la réduction des déchets et à la santé .... l'information sur les façons d'utiliser ses biodéchets directement chez soi reste d'actualité et doit être renouvelée tous les ans.

Les personnes étant aussi de plus en plus impliquées sur ce sujet, le Syndicat a souhaité former une ambassadrice du tri pour qu'elle devienne Maître Composteur (formation réalisée par l'association *Au Ras-du-sol de Velynes*) et qu'elle puisse répondre aux questions de plus en plus pointues des usagers. Elle est aussi en interne la référente pour développer les démarches de compostage collectif notamment en restauration collective.



## 2. ETAPES CLEFS DE REALISATION

Étape	Réalisation
Poursuivre la promotion avec des outils adaptés (guide, expo, internet ...)	Depuis 2011, chaque année
Poursuivre les stands d'information des ADT (marchés, salons, sites ...)	Depuis 2011, chaque année
Poursuivre la sensibilisation en milieu scolaire ( <i>cf axe communication à la prévention, cible en milieu scolaire</i> )	Depuis 2011, chaque année
Formation d'un maître composteur au sein du service des ADT du Syndicat	2017

### 3. INDICATEURS / OBJECTIFS DE REALISATION

---

<b>Composteur individuel</b>						
Unité	Pourcentage des foyers en habitat individuel ayant un composteur					
Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Objectif	/	42%	45%	47%	50%	52%

<b>Lombricomposteur</b>						
Unité	Nombre cumulé des foyers en habitat individuel possédant un lombricomposteur					
Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Objectif	/	260	270	280	290	300

<b>Stand sur le compostage</b>						
Unité	Nombre de stand ADT (dont ceux sur le jardinage au naturel)					
Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Objectif	/	20	20	20	20	20

# COMPOSTAGE SOUS TOUTES SES FORMES

## FICHE ACTION N°14

### VALORISATION ET SUIVI DE SITES DE COMPOSTAGE COLLECTIF

A l'étude

En cours de réalisation  
Depuis 2010

Achevé

Abandonné

#### 1. CONTEXTE

En 2010-2011, 3 résidences ont été suivies durant un an avec l'assistance de l'association APESA (Association Pour l'Environnement et la Sécurité en Aquitaine). A partir de cette expérience positive, un guide méthodologique a été réalisé, intégrant également les spécificités du compostage en camping.

Le compostage collectif pour qu'il soit pérenne nécessite un suivi par les ambassadeurs du tri pour vérifier la qualité de l'intrant, rappeler la nécessité du structurant, relancer les personnes pouvant être intéressées en porte-à-porte, retrouver des référents bénévoles ....

En effet, chaque site de compostage collectif doit avoir au minimum 1-2 personnes formées, nommées « référent », afin de suivre l'évolution du compost et le retourner.

L'implication d'un maximum de personnes est primordial, d'autant plus dans les établissements professionnels où les différents services doivent s'investir : par exemple, dans un collège, les employés de la cantine, les enseignants, les élèves, les gestionnaires, les espaces verts.

Le compostage collectif est plus délicat à mettre en place du fait de la quantité de déchets humides et nécessite un suivi régulier. Une remobilisation est souvent nécessaire pour éviter l'essoufflement des personnes le gérant et mettre en avant leur travail qui finalement contribue à tous.

De plus, la nécessité d'un structurant peut parfois être un frein, ainsi que le changement de personnels dans les structures collectives.

#### 2. ETAPES CLEFS DE REALISATION

Étape	Réalisation
Valoriser les « gros producteurs » où le compostage a été un moyen de réduire leurs déchets (camping, lycée, école ...)	2019
Relancer la communication sur le compostage en tas pour les gros volumes	2019
Tester un projet de pavillon de compostage avec un gros producteur	2018

#### 3. INDICATEURS / OBJECTIFS DE REALISATION

Composteur collectif en pied d'immeuble (cumul année sur l'autre)						
Unité	Nombre de site existant de compostage collectif en résidence Référence 2016 : 37 sites					
Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Objectif	/	40	42			

Composteur collectif hors foyer ménager (cumul année sur l'autre)						
Unité	Nombre de site existant de compostage collectif hors foyer ménager Référence 2016 : 105 sites					
Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Objectif	/	107	115			



# THEMATIQUE

## LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Le gaspillage alimentaire est le fait de jeter des aliments encore comestibles, entamés ou non. Il existe tout au long de la chaîne d'approvisionnement, depuis le stade de la production agricole jusqu'à celui de la consommation, en passant par le stockage, la transformation, et la distribution. Or chacun peut agir à son niveau et prendre conscience de l'utilité de son geste.

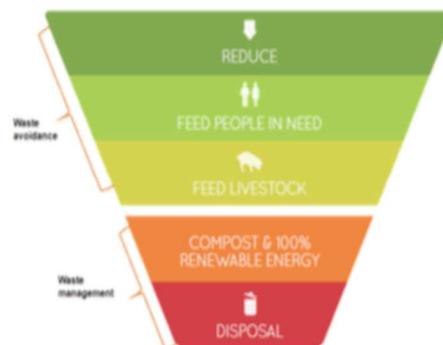
Depuis juin 2013, la France dispose d'un Pacte national de lutte contre le gaspillage alimentaire co-construit avec l'ensemble des acteurs de la chaîne alimentaire. L'objectif ambitieux du gouvernement est de diviser par deux le gaspillage alimentaire d'ici 2025.

Objectif repris dans la loi du 11 février 2016 qui a été votée à l'unanimité.

Ce gaspillage peut être limité en étant vigilant et adoptant les bonnes pratiques.

1. **Réduction**
2. **Redistribution aux hommes**
3. **Redistribution aux animaux**
4. **Compostage, énergie**
5. **Incinération ou mise en décharge**

### La pyramide du gaspillage alimentaire



SOURCE: US EPA, TRISTRAM STUART, FEEDING THE 5000

De nombreuses actions ont déjà été réalisées dans les années antérieures par le Syndicat :

- réalisation d'un guide antigaspi
- expérimentation du doggy-bag
- stands de sensibilisation
- ateliers de cuisine notamment avec les épiceries sociales
- opérations gâchimètre du pain en cantine scolaires
- ...

Au-delà de la poursuite de la sensibilisation du grand public (sur des stands, dans des salons, sur le site internet, durant des SERD ...), le Syndicat va poursuivre la sensibilisation des différentes cibles prioritaires :

- la restauration collective (EPHAD, cantine d'entreprise ...)
- les établissements scolaires
- les restaurateurs

en l'intégrant dans une dynamique plus générale de l'alimentation durable (goût, consommation de produits locaux, cuisiner soi-même ...).



**LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE**  
**FICHE ACTION N°15**  
**OUTILS DE SENSIBILISATION A LA LUTTE**  
**CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE**

A l'étude     
 En cours de réalisation     
 Achevé     
 Abandonné  
 Depuis 2013

### 1. CONTEXTE

L'étude menée sur la composition des ordures ménagères des français par l'ADEME indique que le gaspillage alimentaire représente près de 20 kg par an par habitant soit :

- ✓ 7 kg d'aliments encore emballés
- ✓ 13 kg de restes de repas, de fruits et légumes abîmés et non consommés

La thématique de la lutte contre le gaspillage alimentaire consiste à sensibiliser les particuliers mais également accompagner les restaurants et la restauration collective (cantine d'écoles, de collèges, d'entreprises, EPHAD ...); elle est transversale aux particuliers, collectivités et entreprises.

De nombreuses actions ont déjà été réalisées dans les années antérieures par le Syndicat :

- réalisation d'un guide antigaspi pour le grand public
- tentative d'un jeu concours « ma recette anti déchet » pour le grand public
- stands de sensibilisation sur des marchés, forums, salons
- ateliers de cuisine pour ne pas gaspiller notamment lors de SERD et/ou avec les épiceries sociales
- opérations gâchimètre du pain en cantine scolaires

Toutefois le sujet est toujours d'actualité et la sensibilisation répétitive et à de nouveaux publics est toujours nécessaire.

### 2. ETAPES CLEFS DE REALISATION

Étape	Réalisation
Promouvoir des fiches actions ciblées par lieu de prise de repas (en self d'entreprise, en pause repas en entreprise, au bureau ...)	2019
Réaliser une fiche action « vide frigo » pour inciter les hébergeurs touristiques à réaliser cette action sur leur lieu d'hébergement touristique (camping, village vacances, résidence vacances)	2018
Poursuivre la sensibilisation par les ADT (sur des stands grand public, dans des salons, sur site internet, durant des SERD ...)	Depuis 2013 poursuite

### 3. INDICATEURS / OBJECTIFS DE REALISATION

Fiche « vide frigo »						
Unité	Nombre d'envoi aux hébergeurs touristiques de la fiche					
Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Objectif			100	150		

<b>Stand contre le gaspillage alimentaire</b>						
Unité	Nombre de stand ADT sur ce sujet (pouvant également être en lien avec le compostage, le tri des déchets ...)					
Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Objectif	/	5	5			

<b>Création de fiche info par lieu de vie</b>						
Unité	Nombre de fiche					
Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Objectif			1	2		

# LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

## FICHE ACTION N°16

### ACCOMPAGNEMENT DE LA RESTAURATION COLLECTIVE DANS LEUR DEMARCHE DE REDUCTION DU GASPILLAGE ALIMENTAIRE

A l'étude

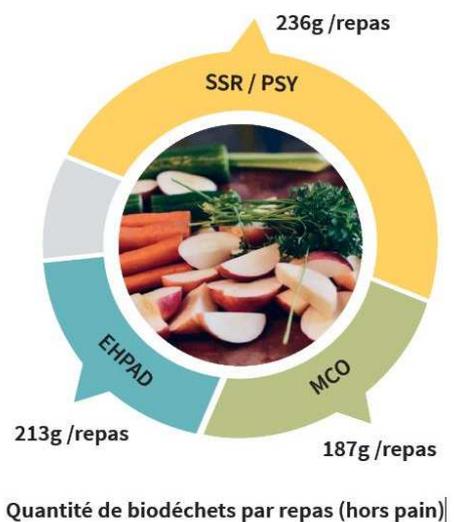
En cours de réalisation  
Depuis 2017

Achevé

Abandonné

## 1. CONTEXTE

D'après l'ADEME, 7 milliards de repas sont servis annuellement en France dans les secteurs sanitaire et médico-social.



Afin de réussir des actions en milieu de restauration collective, il est primordial d'impliquer tous les acteurs : responsables des achats, responsables des cuisines, personnel des cantines, directeurs, et bien sûr convives et leurs familles.

Les actions doivent permettre d'évaluer l'ampleur du gaspillage et de proposer des pistes d'optimisation, en commençant par des choses simples et faciles à mettre en place (pain à la fin du self, petite-grande assiette ...) pour motiver les personnes à poursuivre les changements et ne pas démotiver dès le départ avec trop de changements.

Il ne faut pas négliger les gains économiques et/ou de qualité des produits ainsi que la transversalité des acteurs.

Cette fiche action est à vocation de la restauration collective or établissement scolaire, qui est détaillé dans une fiche action à part.

## 2. ETAPES CLEFS DE REALISATION

Étape	Réalisation
Poursuivre l'accompagnement de structures collectives (dossier pour candidater à des appels à projets ADEME (« Stop au gâchis » ou encore « Opération Santé Témoin »), accompagnement des démarches,...)	Depuis 2016
Animer un groupe de travail, qui ciblerait les établissements de santé (EHPAD, clinique, hôpitaux), pour échanger, lancer des expérimentations, bâtir un recueil de bonnes pratiques, ...	2017
Bâtir une démarche d'accompagnement type pour les restaurants collectifs	2019
Rechercher des initiatives innovantes et maîtriser la réglementation notamment sur le don alimentaire & animal	2019

### 3. INDICATEURS / OBJECTIFS DE REALISATION

---

Démarche d'accompagnement						
Unité	Nombre de démarche initiée					
Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Objectif	1	1	2	2	2	2

Groupe de travail						
Unité	Nombre de réunion					
Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Objectif		1	2	2	3	3

# LUTTER CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

## FICHE ACTION N°17

### SENSIBILISATION DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES

A l'étude     
 En cours de réalisation Depuis 2013     
 Achevé     
 Abandonné

#### 1. CONTEXTE

D'après l'ADEME, pour les usagers d'un restaurant collectif, le gaspillage alimentaire semble très faible. Pourtant, si on prend en compte les mets qui n'ont pas été consommés par les convives, ceux produits en trop grande quantité par l'équipe de cuisine ou écartés lors de la phase de production, le gaspillage alimentaire se situe le plus souvent entre 150 et 200 g par personne.

Pour un restaurant servant 500 convives et 200 repas dans l'année, le gaspillage représente entre 15 et 20 tonnes par an, soit en termes de budget entre 30 000 et 40 000 euros par an de produits jetés.

Les établissements scolaires prennent conscience de cette valeur et commencent à mettre en place des actions pour diminuer ce gaspillage alimentaire et en profitent aussi pour se tourner vers des produits de qualité et locaux.

En échangeant avec les convives sur la provenance des produits, le choix des menus, les moyens de réduire le gaspillage ... les employés des restaurants collectifs redonnent de la valeur à l'alimentation et à leur métier.

Afin que les changements soient compris par tous, une sensibilisation à tous les niveaux est primordiale : la direction, le service cuisine, le personnel enseignant, les élèves.

#### 2. ETAPES CLEFS DE REALISATION

Étape	Réalisation
Poursuivre les actions gachimètre du pain des ADT en fonction des demandes des établissements scolaires avec une sensibilisation possible en classe et/ou une aide à la réduction des biodéchets	Depuis 2013
Poursuivre la sensibilisation en classe	Depuis 2013
Promouvoir le kit pédagogique de la DREAL Nouvelle Aquitaine pour les cantines, pour initier et développer l'éducation aux bonnes pratiques dans la restauration collective (mailing aux écoles et services scolaires sur cet outil de sensibilisation)	2019

#### 3. INDICATEURS / OBJECTIFS DE REALISATION

Action en établissements scolaires						
Unité	Nombre de sensibilisation en milieu scolaire par les ADT					
Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Objectif	/	15	15			

Action volontaire du gachimètre du pain en milieu scolaire						
Unité	Nombre de mise en place du gachimètre du pain en milieu scolaire (ces actions se font à la demande des établissements)					
Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Objectif	/	4	4			



**LUTTER CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE**  
**FICHE ACTION N°18**  
**ACCOMPAGNEMENT DES RESTAURATEURS**  
**DANS LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE**

A l'étude       En cours de réalisation       Achevé       Abandonné  
 Depuis 2016

### 1. CONTEXTE

Lors de la SERD de 2013, un avis sur le doggy bag a été demandé aux restaurateurs pour connaître leur intérêt sur ce moyen de lutte contre le gaspillage alimentaire ; puis une réunion a été organisée en avril 2014 avec les services de la Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP) et des restaurateurs volontaires. La DDPP a conforté le fait qu'il n'y a aucune réglementation concernant le doggy bag : rien ne s'oppose à ce que les clients ramènent leurs restes car à partir du moment où ils règlent bien le repas la marchandise leur appartient. Il n'y a pas d'obligation d'étiquetage car ce n'est pas une activité de vente, le restaurateur emballe des restes d'un repas payé.

Le Syndicat envisageait de lancer la promotion de ces « boîtes pour emballer les restes » auprès des restaurateurs volontaires en leur fournissant les premières boîtes afin d'amorcer le réflexe mais il n'a pas été suivi par les organisations professionnelles pour la promotion de ce dispositif. L'action n'a donc pas été mise en place

En août 2016, en test sur une commune, des Boîtes Anti Gaspi (BAG) ont été distribuées à 8 restaurateurs volontaires. Le bilan 2017 permettra de savoir s'il est faisable d'élargir l'offre au territoire du Syndicat et de quelle manière : la première difficulté étant le coût de la boîte anti gaspi et donc du besoin de mutualiser les achats pour baisser le coût grâce à la quantité.

De plus, l'ADEME a mis en place des outils de promotion du Gourmet Bag téléchargeables gratuitement et pouvant être apposés en devanture, chevalet de table, autocollant sur les menus ... Toutefois, le contenant pour mettre les restes alimentaires est à charge de se procurer par le restaurateur.

La mise en place de cette action est ainsi fortement dépendante des volontés des restaurateurs, de la possibilité de mutualiser les achats de boîtes et des outils de sensibilisation ; la redevance spéciale pourrait être un atout non négligeable pour les faire agir.

### 2. ETAPES CLEFS DE REALISATION

Étape	Réalisation
Réaliser le bilan de l'expérimentation menée sur les restaurants luziens en 2016-2017	2017
Mener une réflexion sur l'achat groupé des boîtes	2018
Développer l'usage du gourmet bag en lien avec les outils de l'ADEME (campagne de promotion auprès des restaurateurs et consommateurs ; mise à disposition des outils de communication)	2019

### 3. INDICATEURS / OBJECTIFS DE REALISATION

Gourmet Bag						
Unité	Nombre de restaurants utilisant les gourmets bag					
Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Objectif	/	8	12	13		



# THEMATIQUE

## REEMPLOI - REPARATION

Ce chapitre va cibler le consommateur avec l'axe d'allongement de la durée d'usage mais également les changements de comportements de consommation permettant de remplacer l'achat de biens par des services : location, partage de biens et de services, ...on parle alors de consommation collaborative.

Décider d'offrir une seconde vie à un vêtement, un meuble ou un appareil, en le donnant, en le réparant ou en le vendant d'occasion plutôt que de le jeter constitue un geste de prévention. Cet axe traite les thématiques permettant d'allonger la durée d'usage des produits grâce au (définition ADEME ci-dessous) :

- **Réemploi** : est l'ensemble des opérations par lesquelles des substances, matières ou produits qui ne sont pas des déchets sont utilisés de nouveau pour un usage identique à celui pour lequel ils avaient été conçus. Le produit garde son statut de produit et ne devient à aucun moment un déchet.
- **Réutilisation** : désigne toute opération par laquelle des substances, matières ou produits qui sont devenus des déchets sont utilisés de nouveau. Les déchets subissent une opération de traitement des déchets appelée préparation en vue de la réutilisation leur permettant de retrouver un statut de produit.
- **Réparation** : remise en fonction d'un bien et son réemploi à l'identique.

Selon l'ADEME, le réemploi et la réutilisation portent actuellement sur environ 940 000 tonnes de produits et déchets. L'essentiel des tonnages relève de l'économie marchande (dépôts-achat vente et vente ou mise en relation en ligne) avec 750 000 tonnes en 2013 pour 189 000 tonnes dans le secteur de l'économie sociale et solidaire (ESS).

Débuté en 2009, la promotion du réemploi et de la réparation par le Syndicat a été un temps fort en 2012 avec notamment :

- Des actions pour relancer la collecte des TLC
- Des partenariats avec des associations locales pour le réemploi de déchets de déchetteries
- Le soutien à la chambre des Métiers et de l'Artisanat pour la création d'un annuaire de la réparation
- Un partenariat avec les Puces de Quinaton
- Des campagnes de communication

Le Syndicat va poursuivre ces actions sur :

- les textiles
- les structures de Réemploi
- la consommation responsable (don, partage, seconde main ...)
- la réparation



**REEMPLOI - REPARATION**  
**FICHE ACTION N°19**  
**REEMPLOI ET VALORISATION DES TEXTILES**

- A l'étude     
 En cours de réalisation  
Depuis 2016     
 Achevé     
 Abandonné

## 1. CONTEXTE

L'étude menée sur la composition des ordures ménagères des français par l'ADEME indique que chaque français jette en moyenne 7 kg de textiles (vêtements, chaussures,...) par an.

Ainsi, décider d'offrir une seconde vie à un vêtement en le donnant, en le customisant, en le recousant ou en le vendant d'occasion plutôt que de le jeter constitue un geste de prévention. Il offre à la fois des bénéfices financiers et peut permettre aussi de soutenir ou développer certaines activités économiques locales.

L'objectif est d'accroître la récupération des textiles afin de détourner des ordures ménagères ces vêtements qui ne sont plus portés mais qui peuvent pourtant être réemployés :

- ✓ campagnes de communication dans les médias (presse et radio) :
  - « Trop d'habits ? Faites le tri ! » en 2013
  - puis « tous les textiles se recyclent » en 2015 qui insistent sur l'intérêt du geste de tri des TLC (textiles, linge de maison, chaussures)
- ✓ campagnes médias relayées sur le terrain par le réseau des ambassadeurs lors d'animations (création de banderoles et d'épouvantails à partir de textile récupérés ; partenariat avec des bibliothèques sur des livres de coutures ou de faire soi-même ; jeu sur le tri des TLC ...)
- ✓ multiplication du nombre de bornes de collecte sur le domaine public en partenariat avec les collectivités et les éco-organismes
- ✓ depuis février 2013, localisation des bornes textile dans la rubrique « j'habite à » du site [www.jetonsmoinstrionsplus.fr](http://www.jetonsmoinstrionsplus.fr) afin que les habitants trouvent la borne la plus proche de chez eux. Le Syndicat renvoie aujourd'hui l'internaute vers une géolocalisation d'une application nationale d'EcoTLC
- ✓ octobre 2016, mise en place d'une méthodologie reproductible de collecte exceptionnelle en pied d'immeuble en partenariat avec l'Office 64 sur des HLM de la ville d'Hendaye
- ✓ 2017 application de cette méthodologie sur le territoire du Syndicat sur des résidences HLM ou non, quartiers, villages sans bornes ...
- ✓ Années suivantes poursuite de la sensibilisation à la valorisation de tous les TLC

Les TLC sont soit revendus en l'état, soit servent à fabriquer des isolants phonique ou des chiffons industriels.

## 2. ETAPES CLEFS DE REALISATION

Étape	Réalisation
Développer des collectes exceptionnelles de TLC en porte-à-porte en lien avec les acteurs locaux de collecte	2016 test  2017 étendre sur le territoire
Identifier des solutions pour les TLC invendus de vide grenier	2019
Réfléchir à une méthodologie, en lien avec les Eco-organismes Le Relais et Ecoval, et les collectivités membres, pour la mise à jour des consignes sur les bornes, le déploiement de bornes, la communication pour faire connaître ...	2019
Mise en place de collecte de textiles multipartenariales (école, entreprise solidaire, entreprise d'e-commerce de seconde main)	2017

### 3. INDICATEURS / OBJECTIFS DE REALISATION

---

Bornes de collecte						
Unité	Nombre de bornes TLC sur le territoire du Syndicat Référence 2016 : 223					
Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Objectif	/	225	228			

Collecte de TLC						
Unité	Tonne de TLC collectés dans les bornes					
Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Objectif	/	1 100	1 110			

**REEMPLOI - REPARATION**  
**FICHE ACTION N°20**  
**ACCOMPAGNEMENT DES STRUCTURES DE REEMPLOI**

A l'étude

En cours de réalisation  
Depuis 2011

Achevé

Abandonné

## **1. CONTEXTE**

---

Des partenariats avec des structures locales existent sur le territoire afin de permettre le réemploi des déchets des uns pour qu'ils deviennent des produits pour d'autres.

→ Réemploi avec Emmaüs

Depuis 2008, Emmaüs collecte les objets et textile en bon état mis de côté par les usagers en déchetterie en vue de leur revente dans leur Bric à Brac de Tarnos.

→ Réemploi et réparation des D3E de loisirs avec Recycléco

Recycléco, entreprise d'économie sociale et solidaire basée à Oloron, collecte des appareils électriques de loisirs en déchetteries : motoculture, électroménager, audiovisuel, informatique, outillage, vélos ou appareils de sports.

→ Réemploi de mobilier professionnel avec La recyclerie pro "Le Hangar du Trocoeur"

Elle a débuté à Came en 2014 puis s'est agrandie en 2017 sur Salies de Béarn. Elle est gérée par l'association AIMA qui est notamment conventionnée par les éco-organismes Valdélia et Eco-mobilier. Elle récupère les meubles dont veulent se séparer les professionnels.

AIMA a également une recyclerie pour les particulier et un lieu de troc.

→ Réemploi et réparation des vélos

L'association Txirind'ola, l'entreprise Cycle de collectent des vélos et/ou des pièces dans les déchetteries afin de les utiliser pour des ateliers réparation, pour remettre en état et vendre des vélos pour une somme modique,...

Un nouveau partenariat avec l'association Recyl'arte sur une déchetterie du sud du territoire a été mis en place en 2017 dans le même cadre.

→ Réemploi de meubles en bois avec Api'up

En 2016, le Syndicat et Api'up, entreprise d'économie sociale et solidaire, a collecté du mobilier en bois en déchetteries afin de réaliser de l'upcycling : à partir de meubles et palettes en bois création d'une gamme de nouveaux meubles.

→ Réemploi et réparation d'objets sportifs avec Respyr'action

L'association Respyr'action a mis en place son Hangar du Sport qui forme le particulier à la réparation de son matériel sportif et qui est aussi un lieu de vente d'articles de sport de seconde main et de création d'upcycling (un skate devient une étagère, une chambre à air d'un vélo une ceinture ...).

Un partenariat va être conventionné en 2017 avec le syndicat pour collecter des objets sportifs dans une déchetterie afin de les réutiliser.

Dans les années passées, deux études de faisabilité sur des créations de recyclerie ont été menées par le Pôle Côte Basque Adour de la Communauté d'Agglomération Pays Basque pour le secteur du BAB et par l'association Recycl'arte pour le secteur d'Hendaye.

## 2. ETAPES CLEFS DE REALISATION

Étape	Réalisation
Poursuivre le réemploi en déchetterie dans le cadre de l'étude territoriale déchetterie	Depuis 2008
Promouvoir les initiatives du réemploi présentes sur le territoire (Recycl'arte, Hangar d'Aima ...) afin que les usagers modifient leurs comportements (don direct au lieu de dépôt en déchetterie)	2019
Créer un groupe de travail avec les structures de réemploi-réparation <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'optimisation logistique des partenariats au sein des déchetteries</li> <li>- la fédération des collectes exceptionnelles d'objets/TLC en porte-à-porte</li> <li>- la collecte des objets/TLC invendus à la fin des vides greniers</li> <li>- déclinaison locale du réseau régional des recycleries –ressourceries,</li> <li>- ....</li> </ul>	2018
Participer au comité de pilotage de projets de recyclerie-ressourcerie	2016, 2017
Sensibiliser aux nouvelles filières de valorisation en déchetterie (Ecomobilier, DDS ...) : voir action « outils de communication »	Régulièrement

## 3. INDICATEURS / OBJECTIFS DE REALISATION

Déchets détournés						
Unité	Tonne de déchets détournés des déchetteries hors textile Référence 2015 : 190 t					
Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Objectif	200 T	200 T	200 T			

Conventions signées avec les structures de réemploi						
Unité	Nombre de conventions cumulées Référence 2015 : 7					
Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Objectif	7	8	8			

**REEMPLOI - REPARATION**  
**FICHE ACTION N°21**  
**PROMOTION DE LA CONSOMMATION RESPONSABLE**  
**(DON, PARTAGE, SECONDE MAIN ...)**

A l'étude     
 En cours de réalisation     
 Achevé     
 Abandonné  
 Depuis 2012

### 1. CONTEXTE

Avant l'achat, je me pose les bonnes questions :

- Est-ce que j'en ai besoin ? Pour combien de fois ? Est-ce que je peux louer ou emprunter cet objet ?
- Est-ce que je peux le réparer ou le donner si je n'en ai plus l'utilité mais qu'il fonctionne encore ?
- Est-ce que j'ai besoin de l'acheter neuf ? Recycleries, vide-greniers, site de vente de seconde main ... j'ai l'embarras du choix pour trouver des objets d'occasion qui feront mon bonheur.

Sensibiliser toute personne à une consommation responsable (don, partage de produit ou d'espace, second main, produit de qualité pour augmenter la durée de vie du produit, consommation collaborative, ...) est donc une étape essentielle pour prendre conscience et avoir les clefs pour agir.

### 2. ETAPES CLEFS DE REALISATION

Étape	Réalisation
Promouvoir des Zones de gratuité éphémères durant la SERD sur différents lieux (cinéma, épicerie, centre multiservices ...) et celles annuelles des acteurs locaux <i>actions à faire remonter au Syndicat</i>	2017
Créer une action de collecte de livre multipartenariale	2019
Promouvoir les sites de partage	2019

### 3. INDICATEURS / OBJECTIFS DE REALISATION

Création d'espaces de gratuité						
Unité	Nombre de lieu					
Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Objectif		10				



**REEMPLOI - REPARATION**  
**FICHE ACTION N°22**  
**PROMOTION DE LA REPARATION**

A l'étude     
 En cours de réalisation  
 Depuis 2012     
 Achevé     
 Abandonné

### 1. CONTEXTE

Les activités de réparation contribuent au prolongement de la durée de vie des produits et participent ainsi à la réduction des consommations de ressources et de la production de déchets. La loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte a inscrit la **réparation comme une priorité**.

De 2012 à 2014, le Syndicat a été partenaire avec les Puces de Quintau d'Anglet pour la mise en place d'opération de promotion de l'activité de réparation. Ainsi, ont été invités 3 fois dans l'année, des artisans restaurateurs pour présenter leur activité et promouvoir leur métier.

Tout au long de l'année 2012, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA) a animé un groupe de travail départemental réunissant les syndicats de traitement des déchets et le Conseil Général des Pyrénées-Atlantiques. Le travail de cet atelier a conduit à la SERD 2012 sur « la Semaine de la Réparation » mettant à l'honneur des réparateurs sur le territoire et d'un annuaire départemental de la réparation.

En complément, le Syndicat a organisé avec ses collectivités durant la SERD de 2012 :

- ✓ Stands d'information et de présentation des métiers de la réparation au Centre Commercial BAB2 de Bayonne avec la présence d'artisans réparateurs locaux
- ✓ Stands d'information animés par les ADT sur la réparation avec la présentation de l'annuaire dans 3 déchetteries
- ✓ Collecte de vélos ou pièces de vélo en déchetteries et atelier pour apprendre gratuitement à réparer ses vélos

Depuis 2014, l'annuaire de la réparation est devenu un outil en ligne plus réactif ([www.reparateurs-aquitaine.fr](http://www.reparateurs-aquitaine.fr)) et fin 2016, avec la Nouvelle Région Aquitaine, en complément, une plateforme d'échange des déchets des uns qui peuvent être les ressources des autres s'est mise en place : <http://www.dechets-aquitaine.fr/web/bourse-dechets/>.

### 2. ETAPES CLEFS DE REALISATION

Étape	Réalisation
Promouvoir les ateliers « Réparer soi-même », les repair café	2018
Promouvoir l'annuaire des Répar'acteurs de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat	2017

### 3. INDICATEURS / OBJECTIFS DE REALISATION

Ateliers « réparer soi-même »						
Unité	Nombre d'ateliers dont le syndicat a fait la promotion					
Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Objectif			2	3		



# THEMATIQUE

## REDUCTION DES DECHETS DANS LES EVENEMENTS

Un événement peut avoir un fort impact sur l'environnement et les ressources naturelles.

À titre d'exemple, le secteur de l'événementiel, d'après l'organisme Zéro Waste France, consomme 4 millions de m<sup>2</sup> de moquette par an ; l'organisation d'une convention peut entraîner la production de 14 kg de déchets par participant ; et celle d'un séminaire international jusqu'à 34 kg par invité !

Selon l'ADEME, une manifestation moyenne de 5 000 personnes générerait 2,5 tonnes de déchets, consommerait 1 000 kWh d'énergie et 500 kg de papier.

Plusieurs niveaux d'implication, fonction du nombre de personnes ressources, de la motivation de l'organisateur, d'obligation existante, vont permettre d'aboutir à :

- Un événement où la mise en place de poubelles de tri côtoie la propreté du site
- Une manifestation plus engagée avec des dispositifs de réduction des déchets : tri et dématérialisation de la communication, vaisselle réutilisable, compostage des biodéchets ...
- Une organisation mini déchet : implication de tous les participants pour réduire toutes les sources de déchets (producteurs, consommateurs, communication, toilettes ...)

Avec la mise en place sur certains secteurs de la Redevance Incitative et/ou Spéciale, et l'interdiction en 2020 de la vaisselle jetable, les plus récalcitrants cherchent les moyens de réduire leurs déchets et sont preneurs de solutions.

Lancé en 2005, avec un focus en 2015, le Syndicat a fait la promotion des moyens de réduire les déchets des événements (guide des bonnes pratiques, aides à la mise en place des verres réutilisables, sensibilisation des maires ...).

Sur son territoire, les événements sont de plus en plus portés par cette logique de respect du site et tentent d'être éco-responsables ; les mettre en avant pour faire l'effet boules de neige pour les autres et montrer leur motivation est essentielle.

Le Syndicat poursuit donc son partenariat avec la société Ecocup pour aider les événements à mettre en place les verres réutilisables et éviter les gobelets jetables ; et accompagne les organisateurs dans les bonnes pratiques.

Le syndicat a aussi toute la compétence pour promouvoir des événements tendant vers le zéro déchet-zéro gaspillage.



# REDUCTION DES DECHETS DANS LES EVENEMENTS

## FICHE ACTION N°23

### PROMOTION DES VERRES REUTILISABLES

A l'étude

En cours de réalisation  
Depuis 2005

Achevé

Abandonné

#### 1. CONTEXTE

Le territoire du Syndicat regorge de fêtes et manifestations diverses. Par leur vocation de rassemblement d'un public important sur un territoire restreint et dans un temps limité, ces événements peuvent générer des effets négatifs sur l'environnement et la salubrité publique. C'est pourquoi dès 2005, le syndicat Bil Ta Garbi a soutenu la promotion des gobelets réutilisables permettant ainsi de réduire les quantités de gobelets plastiques jetés, éviter les frais de nettoyage du site, tout en faisant prendre conscience aux utilisateurs des problèmes de pollution. Des fiches conseils et autres outils ont également été diffusés pour accompagner les organisateurs.

Depuis 2015, le nouveau dispositif déployé présente les avantages suivants :

- Un service gratuit pour l'organisateur qui n'a aucun frais associé à son utilisation.
- Toutes les manifestations accueillant du public, peuvent en bénéficier, sans restriction de taille minimale (fête de l'école, repas et fêtes de village, festivals, courses,...).

Au-delà de la sensibilisation des organisateurs, un courrier a été adressé aux Maires des communes du territoire en leur qualité :

- De relais de l'information auprès de leurs Comités des fêtes, salles des fêtes et autre organisateurs.
- D'autorité publique pour leur proposer d'interdire les verres à usage unique sur le domaine public et leur proposer au besoin un modèle d'arrêté municipal.

Des actions de sensibilisation accompagnent ce dispositif.

#### 2. ETAPES CLEFS DE REALISATION

Étape	Réalisation
Poursuivre le partenariat du Service de prêt gratuit de verres réutilisables, pour les organisateurs du territoire	Depuis 2015
Poursuivre l'accompagnement des évènements multi débits de boisson : - Organiser des réunions d'information - Créer des outils d'accompagnement des évènements multi débits de boisson	Depuis 2015
Poursuivre l'information auprès des communes et notamment sur leur rôle pour interdire l'usage des verres jetables sur le domaine public	2018

#### 3. INDICATEURS / OBJECTIFS DE REALISATION

Utilisation des verres réutilisables						
Unité	Nombre de verres réutilisables empruntés par le biais du dispositif proposé par le Syndicat 88 500 verres sur 6 mois en 2015					
Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Objectif	435 000	435 500	435 800	436 000	436 000	436 000

Evènements avec verres réutilisables						
Unité	Nombre d'évènements utilisant les verres par le biais du dispositif proposé par le Syndicat					
Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Objectif	225	225	228	230	232	235



# REDUCTION DES DECHETS DANS LES EVENEMENTS

## FICHE ACTION N°24

### ACCOMPAGNEMENT DES ORGANISATEURS D'EVENEMENTS

A l'étude     
 En cours de réalisation  
 Depuis 2013     
 Achevé     
 Abandonné

#### 1. CONTEXTE

En 2013, une lettre d'information « Fêtes le tri » a été réalisée à partir des témoignages de comités de fêtes. Il s'agissait de faire parler des organisateurs afin que les comités n'ayant pas encore pris de bons réflexes y réfléchissent et peut-être adoptent de bons gestes pour réduire les déchets durant leurs événements (notamment en adoptant le geste des verres réutilisables). Cette lettre a été envoyée à tous les comités des fêtes ; ainsi qu'aux mairies afin de donner un poids supplémentaire à la démarche.

La Communauté de Communes Garazi Baigorri a souhaité refaire une lettre témoignage afin de mettre en avant les comités des fêtes de son territoire ayant utilisés les verres réutilisables en 2014 et inciter les autres à choisir cette démarche en 2015.

En 2012, une fiche de bonnes pratiques intégrant les volets prévention et tri a été réalisée par les ADT afin d'être remise lors de la sensibilisation des comités des fêtes/associations pour les guider vers de bonnes pratiques lors de la gestion des déchets de leurs événements.

Les bénévoles des associations, comités des fêtes et les gestionnaires de salles sont régulièrement de nouvelles personnes, ainsi la sensibilisation aux bonnes pratiques doit être régulière pour garder de bons réflexes.

#### 2. ETAPES CLEFS DE REALISATION

Étape	Réalisation
Réactualiser la fiche technique de 2012, pour les organisateurs, pour leur donner les bonnes pratiques de l'évènement « mini déchet »	2018
Mettre en forme des témoignages d'organisateur ayant mis en place des solutions « mini déchets » (réactualiser la lettre témoignages des comités des fêtes de 2012)	2019
Etre partenaire d'évènement Zéro Gaspi en participant ou en co-construisant les projets	2017

#### 3. INDICATEURS / OBJECTIFS DE REALISATION

Trouver des témoins d'événements éco-responsables						
Unité	Nombre de témoins					
Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Objectif			5			5 autres

Envoie des témoignages d'événements éco-responsables						
Unité	Nombre d'envoi					
Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Objectif			211*			211

\*A minima envoi aux communes du territoire

Partenariat avec des événements ZDZG						
Unité	Nombre d'événements partenaires (financier et/ou présence ADT et/ou aide technique et/ou aide logistique)					
Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Objectif		2	3	4	5	